

MARC LOCAS

«SAINTE-GENEVIÈVE . . .

SES QUATRE SAISONS»



VIL
Montr/3



«SAINTE-GENEVIÈVE . . .

SES QUATRE SAISONS».

**PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE
D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE**

*Petite histoire de la paroisse de Sainte-
Geneviève sur l'île de Montréal, de ses
origines à nos jours. Avec l'addition
d'un dossier architectural de l'église
érigée en 1844 selon les plans de l'ar-
chitecte Thomas Baillargé.*



43 10 372149029
BIBLIOTHÈQUE MUSEUMS BELGIQUE
BRUXELLES 10 12 1964

Photographies: Pierre Archambault, Philippe Brunet, Armour Landry, Jean-Yves Laniel, Vlanney Locas, Camille Poirier, Roland Roux, B. Smith.

Page couverture: Tableau de Philippe Brunet évoquant Sainte-Geneviève à ses débuts. Les anses de la rivière-des-Prairies serpentent paresseusement à travers le territoire initial où l'on devine le presbytère chapelle et la première église.

REMERCIEMENTS

Ces notes historiques qui racontent l'évolution de la paroisse Sainte-Geneviève résultent de la collaboration de nombreuses personnes qui ont aidé à la bonne marche de cette publication. La liste serait trop longue s'il fallait en faire l'énumération sans oublier en plus les bibliothécaires et les différents collaborateurs préposés aux diverses sources d'archives consultées.

La première ébauche du présent ouvrage a été révisé par messieurs Marcel Cadotte, Philippe Laframboise, Armour Landry, Gilbert Lévesque, Marcel Pelletier.

Monsieur Claude Allard s'est chargé de la révision générale du texte. Nous le remercions de sa collaboration spéciale.

PRÉFACE

Le culte du souvenir se juxtapose inévitablement à la puissante faculté d'aimer. Car il faut avoir beaucoup aimé pour bien se souvenir!

Et je soupçonne mon confrère *Marc Locas* d'avoir toujours beaucoup aimé cette histoire qu'il a fait intimement sienne il y a fort longtemps déjà — pour ne pas dire depuis toujours — et qu'il nous raconte en ce jour sous le signe du souvenir avec une passion tellement communicative.

Avec un zèle peu commun, il aura consacré à son livre une grande partie de son existence. Les ouvrages ainsi préparés avec foi si profonde et conviction tant assidue exigent une somme d'efforts opiniâtres et un incalculable courage.

Et c'est pourquoi ils ne sont jamais faux.

Et c'est ce qui fait, justement, leur authentique valeur!

Depuis plus de vingt ans, à la radio, à la télévision comme en librairie, j'ai dû moi aussi — afin de remplir son mandat d'historien populaire — me pencher longuement sur mille travaux de recherches intenses. Tâche vraiment harassante que celle-là! Et toujours de plus en plus ingrate et exigeante. C'est donc la raison pour laquelle je suis en mesure d'apprécier ici comme il se doit le lourd labeur auquel a dû s'astreindre l'auteur de ces pages historiques si parcimonieusement documentées. Cette mission de Bénédictin inlassable mérite un grand coup de chapeau avec beaucoup de compliments dedans.

En écrivant ces lignes, je ne peux m'interdire d'exprimer un souhait: celui de rencontrer au coeur de chacun de nos villages québécois d'autres *Marc Locas* capables à leur tour de louer leur typique beauté avant qu'il ne soit trop tard.

Hélas! Il n'y a que quelques décennies, environ, que « nous » avons appris à découvrir, à reconnaître, à apprécier et à respecter l'existence, la richesse et les racines ancestrales de notre grandiose Patrimoine.

Dès lors, dans un grand élan de conservation — ultime échéance — on a revalorisé nos environnements, restauré nos anciens tableaux, ravalé nos quelques monuments, redécoré nos vieux meubles, ré-inventer nos chères maisons de pierre . . . et sauvé de l'impiété et d'un sort plus destructeur encore des joyaux d'églises comme la « nôtre » . . . Face aux irréparables outrages du passé, il était grandement temps de se mettre ainsi à l'oeuvre.

Hommage donc à tous ces valeureux conservateurs!

Et puisse votre livre, Marc Locas, ajouter à la collective prise de conscience patrimoniale de tous nos gens des quatre coins du beau et grand Québec qui AIMENT ET SE SOUVIENNENT!

*Philippe Laframboise,
écrivain et Médaille
d'Argent de la Ville de Paris.*

Montréal, été 1981.

AVANT-PROPOS

SAINTE-GENEVIÈVE . . . SES QUATRE SAISONS se veut la petite histoire de notre paroisse racontée en termes simples, afin de mieux faire connaître au public les grandes richesses culturelles et historiques qu'elle contient et pour lui faire partager avec nous l'amour de ce coin de terre qui plonge aux racines mêmes de notre histoire.

Sainte-Geneviève représente au début de la colonie le dixième de l'île de Montréal qu'elle borde du côté nord-ouest. Sa population naissante s'identifie aux premiers noyaux de colons qui ont peuplé et colonisé la Nouvelle-France. Le système seigneurial français est à la base du développement de ces terres nouvelles, comme dans le reste de la colonie. Il repose sur la responsabilité des seigneurs à développer les terres que le roi leur a confiées.

Amorcée par monsieur de Maisonneuve, la colonisation de l'île de Montréal est reprise en 1663 par les prêtres de Saint-Sulpice à qui Louis XIV concède, à titre de seigneurs, les territoires de l'île. Cette acquisition leur permet de stimuler le développement des terres et de faire de Sainte-Geneviève un lieu fébrile d'activités.

La concession de terres aux colons dès 1717, la construction du presbytère-chapelle en 1740, l'arrivée du premier missionnaire en 1741 et le travail acharné de ses successeurs, le développement matériel de la région, à savoir la construction de maisons, de routes et de ponts, l'installation d'écoles, le début d'une agriculture difficile et le commerce naissant, le développement et le raffinement des institutions, tout cela témoigne d'une grande activité, du sens du développement et aboutit à l'infrastructure d'une société de mieux en mieux organisée.

L'évolution et le temps apportent des modifications au visage premier de Sainte-Geneviève. En effet, le territoire originel est morcelé et, après plus de deux siècles de vie paysanne, elle perd peu à peu son caractère rural, envahie qu'elle est par l'installation de populations nouvelles débordant le grand Montréal et en devient une banlieue.

Par contre, les témoins du passé subsistent. La très belle église avec ses trésors artistiques incontestables, les vieilles maisons d'époque, même le vieux chemin du Roy épousant les contours de la rivière-des-Prairies tel qu'au début de la colonie, tous ces témoins sont là pour nous raconter que Sainte-Geneviève a une histoire. C'est ce que nous tenterons de faire en leur nom.

CHAPITRE I

Situation géographique et Nouvelle-France

L'Amérique forme presque le tiers du globe et aurait été habitée par des races d'homme à une période très reculée. Colomb, dont le nom de rattaché à l'histoire du Nouveau Monde, aurait été précédé par de nombreux explorateurs, alors que F.-X. Garneau rapporte dans son Histoire du Canada que la partie nord de l'île de Terre-Neuve et presque tout le sud furent visités par les Français exclusivement jusqu'au milieu du XVIIe siècle, et durant ce temps les Portugais et les Espagnols ne cessaient de poursuivre leurs explorations et d'étendre leurs conquêtes dans la plus grande partie de l'Amérique.

Ces excursions vers les terres nouvelles incitent le roi de France, François Ier, à exploiter ce nouveau monde afin d'en acquérir les grandes richesses, bien que les motifs religieux et l'idée missionnaire inspirent et dominent la politique coloniale de la monarchie française de l'époque. Jacques Cartier, habile navigateur breton, se voit confier par lettre, le 12 mars 1534, une subvention de 6000 livres accordée par le roi, en vue d'organiser son expédition. Le 24 juillet, Cartier débarque dans la péninsule de Gaspé, et, lorsqu'il remonte le fleuve en 1535, il souligne dans son journal de bord qu'une population «iroquoienne» habite la Vallée du Saint-Laurent. De plus, il mentionne que ces «Iroquoiens» sont répartis dans une dizaine de villages, le long de la rive nord du Saint-Laurent entre l'île d'Orléans et l'île de Montréal où il s'arrête. La majorité de la population est concentrée autour de deux agglomérations importantes: Stadacone et Hochelaga. D'après la description de Cartier, le village d'Hochelaga est typiquement «iroquoien». Il regroupe au moins 1500 individus habitant dans une quarantaine de «maisons-longues» et est entouré d'une triple palissade de pieux. Cartier remarque aussi la présence, dans les environs immédiats du village, de nombreux champs de maïs. Par contre, Stadacone se caractérise par l'exploitation de nombreuses ressources marines. Fait étrange, tous ces «iroquoiens» sont disparus des rives du Saint-Laurent lors du voyage de Champlain en 1603. Mais ceci n'exclut pas l'existence d'Amérindiens en pays de Nouvelle-France.

Dès 1620, on confie la colonisation de la Nouvelle-France à des compagnies de commerce. On s'inspire du régime seigneurial qui, en contrepartie de privilèges et avantages accordés, tel que le monopole du commerce, oblige les Seigneurs à recruter un nombre déterminé de colons pour faire progresser le territoire qui leur est concédé.

En 1627, Richelieu délaïsse son privilège et accorde le monopole de la traite et de tout autre commerce à la Compagnie de la Nouvelle-France ou des Cent-Associés, privilège que le roi lui avait concédé à perpétuité. Marcel Trudel, ¹ historien, porte le jugement suivant sur cette compagnie: «au cours des trente ans de leur seigneurie, les Cent-Associés ont mis solidement en place les éléments essentiels de la société laurentienne. En 1627, il n'y avait en Nouvelle-France qu'une centaine de personnes: quand ils remettent leur seigneurie au roi en 1663, c'est une colonie d'environ 4000 personnes (nous en avons identifié plus de 3000), dont le tiers déjà est constitué de Canadiens de naissance, donc attachés au pays par ce qu'il y a de plus fort: c'est en grande partie de ce premier peuplement que sera issue la population du XVIIIe siècle. Richelieu avait souhaité une colonie permanente en Amérique du Nord: les Cents-Associés en ont assuré la fondation».

La Société de Notre-Dame de Montréal, quant à elle, voit le jour en 1640 et, propriétaire de l'île de ce nom, la cède aux Sulpiciens alors que Louis XIV prend en main l'administration de la colonie après la démission de la Compagnie de la Nouvelle-France. En 1667, Messieurs de Tracy et Talon imposent un règlement juste de distribution des terres, en établissant en principe la tenue seigneuriale: seigneurs et colons sont tenus à un contrôle sévère de la part des intendants, à savoir que les seigneurs peuvent imposer à leurs censitaires des redevances arbitraires et qu'ils doivent se considérer moins comme les propriétaires de leurs fiefs que comme mandataires du roi pour y établir des colons et y développer l'agriculture. Les colons, pour leur part, doivent «tenir feu et lieu»² et mettre leur terre en valeur.

L'établissement de moulin à farine dans les seigneuries représente une obligation onéreuse au seigneur et le droit de mouture établi au quatorzième minot couvre à peine le salaire du «farinier». Outre les droits de banalité, les redevances perçues par le seigneur, afin d'intéresser le colon à prendre une terre, consistent généralement en un sol par arpent de terre et en rentes fixées le plus souvent à une livre (20 sols) par arpent de front et en un don d'un ou plusieurs chapons. La terre est ainsi concédée à titre de rente foncière et de bail d'héritage.

La colonisation se développe le long du Saint-Laurent, dans les îles d'Orléans, de la Madeleine, aux Coudres, les îles du Lac Saint-Pierre, le long du Richelieu et dans les îles Jésus et de Montréal.

C'est en l'année 1663 que le sieur Gaudais vient, au nom du roi de France, prendre possession de la nouvelle colonie. Il reçoit le serment de

(1) Marcel Trudel, *La Fournée du printemps* 80, bulletin semestriel d'information et catalogue général: Les Éditions Fides, Montréal.

(2) cf. construire

fidélité des habitants, organise le gouvernement, établit le conseil supérieur, règle les fonctions policières et judiciaires.

Quant à Talon, il arrive au Canada en 1665. Il est en quelque sorte l'organisateur de la Nouvelle-France comme Champlain en fut le fondateur. Sous lui, les paroisses naissent avec les seigneuries. Intendant, il jouit d'une autorité considérable auprès du gouverneur. L'intendant dans l'administration civile d'alors est le second en dignité et en pouvoir. Ses vastes attributions font de lui la cheville ouvrière du système gouvernemental. Chargé de l'exécution des ordres de l'intendant, le capitaine de milice, quant à lui, commande tout aussi bien en temps de paix que de guerre. Car le chef des petites communautés, des côtes ou des paroisses, ce n'est pas le seigneur, mais bien le capitaine de milice. Il représente le grand voyer. Il décide du lieu où passeront les chemins, prend les mesures pour les faire construire, les entretenir et les baliser. Ses attributions enfin sont variées, ayant même le pouvoir de recevoir les contrats de mariage et les testaments. Sous la domination française, la population est régie pour toutes les affaires publiques par les officiers de la milice.

Ce bref aperçu de l'organisation intérieure sous le régime français permet de conclure que le pouvoir réside dans le gouverneur, l'intendant et le conseil souverain, tous les trois nommés par le roi, et qu'il est réparti également en trois gouvernements établis à Québec, Trois-Rivières et Montréal.

Pays de mission à l'origine, les territoires, desservis par les missionnaires et la population croissante des différentes localités, formeront les premières paroisses que l'usage et les actes publics consacreront.

CHAPITRE II

Île de Montréal et régime seigneurial

L'application du système féodal français, à savoir l'utilisation du fief comme mode de peuplement par les colons, de même que le système de distributions de terres neuves aux seigneurs font qu'en 1683 on peut compter 83 seigneuries en Nouvelle-France. Ce peuplement s'étend le long des rivages des cours d'eau qui servent littéralement de guide aux gens.

À l'invitation de l'intendant Talon, presque tous les officiers du régiment de Carignan prennent des seigneuries et y attirent leurs hommes.

Dès octobre 1678, l'île Major ou Bonaventure est constituée en seigneurie. On l'accorde au militaire Jacques Bizard qui lui donne son nom.

Quant à Montréal, on sait que Monsieur Olier, fondateur des Sulpiciens, prépare à Paris l'exécution d'un plan qui doit faire naître à la fois la Société de Notre-Dame de Montréal et la fondation de la ville. Sa rencontre avec monsieur de la Dauversière en permet l'acquisition en plus d'en projeter la colonisation. En date du 17 décembre 1640, un arrêté du Conseil d'État du Roi concède une partie de l'île concernée aux Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice:

«Notre plus grand désir étant d'établir une forte colonie en la Nouvelle-France, afin d'instruire les peuples en ce sens date du 18 septembre 1666. Elle stipule «que les dicts sieurs du Séminaire jouiront pleinement de la propriété, justice et seigneurie circonstances et dépendances de la dicte isle de Montréal conformément aux dicts contrats de concessions des dicts sieurs de la Grande Compagnie des dix-sept décembre mil six cent quarante et vingt un avril mil six cent cinquante neuf».³

Grâce à eux, la vie paroissiale s'organise. Dès 1659, ils fondent la première paroisse: Notre-Dame. La fondation paroissiale est l'institution qui répond le mieux aux besoins de cet essaim colonisateur et complète le système seigneurial. Aussi on fonde les missions que desservent les prêtres de Saint-Sulpice.

(3) Pierre-Georges Roy, Inventaire des Ordonnances des Intendants de la Nouvelle-France, l'Éclaircur Ltée, Beauceville, 1919: Vol. III, p. 238.

Bien que les guerres iroquoises font planer un danger au cours de la fin du XVII^e siècle, les seigneurs peuvent établir quelques missions à la Pointe-aux-Trembles, à la Rivière-des-Prairies, au Sault et à Lachine. À cette même période, Monseigneur de Laval, en visite à Saint-Louis-du-Haut de l'île, fonde une paroisse qui deviendra Sainte-Anne-du-Bout de l'île avec desserte à la mission des Népissingues de l'île-aux-Tourtes. Cet endroit stratégique commande la route des canots, passant du lac Saint-Louis à celui des Deux-Montagnes. C'est aussi la voie des Pays d'en-Haut. Le fort de Senneville, le plus ancien des postes de traite de l'ouest de l'île, est établi en 1671 et subsiste en ruine depuis 1776. À l'été de 1701, soit le 4 août, Monsieur Louis-Hector de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France, rassemble au Mont-Royal même les délégués de toutes les tribus indiennes dans la zone d'influence française. Après de longs discours, les délégués promettent de rendre leurs prisonniers, de vivre en paix entre tribus et de reconnaître la suprématie d'Ononthio, le gouverneur de la Nouvelle-France. Trente-huit chefs, dont celui des Iroquois, signent le traité par des figures originales, particulières à chaque nation.

Désormais rassurés, les seigneurs entreprennent la colonisation du secteur ouest de l'île. Des géomètres dressent une carte détaillée du territoire avec route de contour et trois chemins traversant l'île du Lac Saint-Louis à la rivière-des-Prairies. Ils y tracent la montée des Sources ou Saint-Rémi, les montées Saint-Jean et Saint-Charles. Déjà fréquentées, les Côtes du Lac Saint-Louis sont colonisées à leurs extrémités. Lachine et La Présentation (Dorval) possèdent leur fort. En 1708-1709, les Seigneurs font également ériger un moulin à la Pointe-Claire:

«Le tout construit à chaux et à sable, avait 24 pieds de haut et le 23 décembre, le charpentier Paillait s'engageait de le couvrir d'une forte charpente en bois de chêne, garnie de meurtrières». ⁴ À cette période, la région de Sainte-Geneviève, absolument vide d'habitation selon la carte des Seigneurs du 15 octobre 1702, ne tarde pas à voir les débuts de sa colonisation. Le pouvoir des seigneurs sur ces terres nouvelles leur permet d'accorder le premier lot en 1717.

(4) Le diocèse de Montréal à la fin du dix-neuvième siècle. Eusèbe Senécal & cie. Montréal, 1900, p. 524.



Les seigneurs font construire à la Pointe-Clalre dès 1708 un moulin «au dessus de La Chine» qui pourvoit aux censitaires de la «Coste Sainte-Geneviève».

CHAPITRE III

Les premières concessions, les pionniers et les chemins

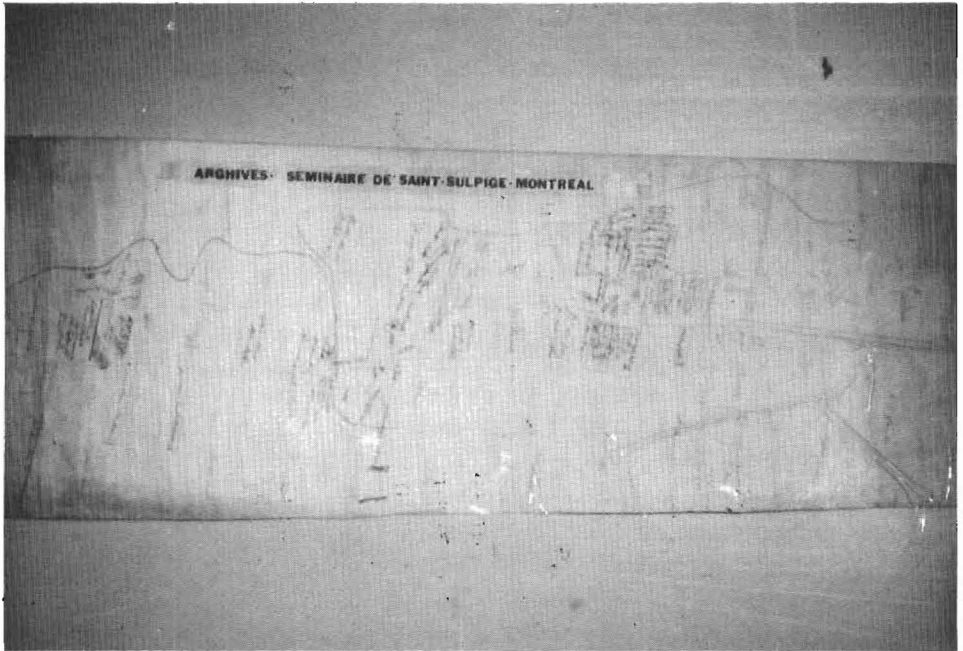
Les premières cartes de la Nouvelle-France identifient tôt ce déversement de l'Outaouais qui, sur plus de quinze kilomètres, baigne les rivages de la CÔTE SAINTE-GENEVIÈVE.

Dès 1610, ce cours d'eau est dénommé Des Prairies. Certains prétendent qu'on l'a ainsi nommé du fait que de longues herbes s'y trouvent en abondance. D'autres attribuent à un compagnon de Champlain le nom de cette rivière. Chargé de conduire une barque au grand Sault, Des Prairies, jeune navigateur malouin, se dirige au nord et entre dans la rivière au lieu d'aller au sud remonter le Saint-Laurent. Comme cet embranchement n'a pas de nom, on lui donne celui du matelot français, rappelant ainsi cette mésaventure. Les contours sinueux de la rivière permettent d'explorer l'intérieur de ce pays neuf recouvert d'une épaisse forêt. Sainte-Geneviève doit à ces voies navigables ses premières activités et son essor territorial.

Nous avons consulté en présence de monsieur Bruno Harel, p.s.s., archiviste au Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, tous les documents relatifs à l'exploitation de la seigneurie de Montréal. Après avoir favorisé le développement de la presque totalité de l'île, les seigneurs exercent leur action à Pointe-Claire et à Sainte-Anne-du-Bout de l'île et sur les terres avoisinantes, c'est-à-dire à la CÔTE SAINTE-GENEVIÈVE.

Le « livre terrier » de la Seigneurie de l'île de Montréal conservé au Séminaire de Saint-Sulpice n'est autre que le registre des terres et concessions. Ce cadastre énumère la liste de l'attribution des premières terres prises à même le territoire de la paroisse, cette dernière allant à l'époque depuis la fin de Sainte-Anne jusqu'au Sault. De nos jours, ce secteur est situé entre Senneville et Saraguay. Les premières concessions s'échelonnent le long des rives de la Rivière-des-Prairies. Quatre langues de terres se partagent ainsi quatre-vingt-cinq concessions.⁵ Ces divisions constituent le lot de la rivière avec « fronteau », c'est-à-dire selon le langage de l'époque, avec « le front à l'eau », qui sert de point de départ au défrichement et qui, de ce fait, offre un site favorable à l'habitation. Ces lots pour la plupart mesurent de 3 à 4 arpents de large sur trente de long. Ils se prolongent jusqu'aux flancs des ter-

(5) La nomenclature des premières concessions suivant l'énumération du livre terrier se trouve en annexe à la fin du présent volume.



Dès 1717, les Sulpiciens, Seigneurs de l'île de Montréal, accordent les premières concessions à la « Côte Sainte-Genève ».

res de Saint-Rémi ou Des Sources pour certains, Saint-Jean et Saint-Charles pour les autres.

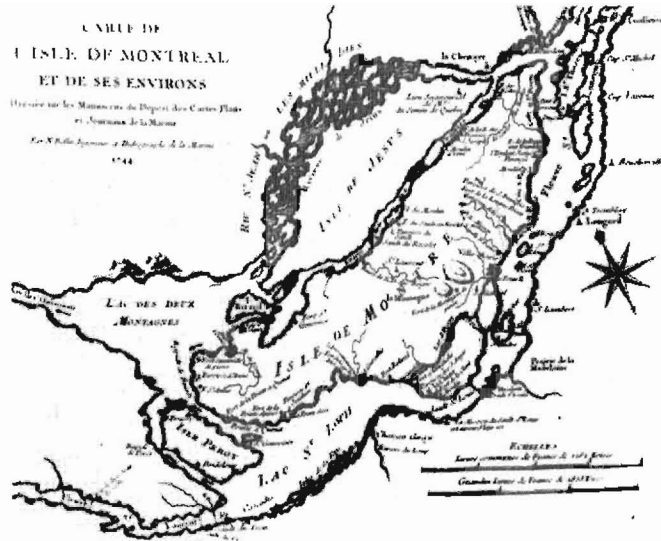
À la même époque, soit vers 1720, on accorde des concessions situées sur les coteaux, à l'intérieur des terres. Elles sont divisées en bandes linéaires et comprises dans les montées énumérées précédemment. Voisines l'une de l'autre, ces concessions aboutissant à une même voie prennent le nom de rang ou montées puisqu'elles permettent de « monter aux champs ». Elles favorisent également le déplacement d'une concession à l'autre.

Les archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal nous renseignent, en plus, sur les engagements reliés à l'attribution de ces lots. L'un de ces documents, le procès-verbal numéro 57, passé le 10 juillet 1724 à « Ville-Marie », révèle la teneur d'un accord passé par les seigneurs qui allouent à Michel Lauzon une terre au Cap Saint-Jacques. Cet acte du notaire Pierre Raimbault, passé en présence de Monsieur Vachon de Belmont, supérieur des Messieurs de Saint-Sulpice, assisté de Monsieur François Chêze, économe, concède à Michel Lauzon, à titre de cens et rente seigneuriale, une terre de quatre arpents de front sise à « la Cote Sainte-Geneviève de la rivière-des-Prairies en cette isle sur la profondeur qui se trouve depuis le bord de la rivière jusqu'au flanc des terres de la Cote Saint-Charles ». Le censitaire s'engage à défricher et bâtir dans l'année. On stipule qu'il doit construire des chemins et les entretenir en plus de payer au seigneur six sols et deux minots de blé pour chaque 20 arpents de superficie du « dit terrier ».

En se référant à ce document-type, on constate que les premiers censitaires ne remplissent pas toutes leurs obligations. Par l'ensemble de ces procès-verbaux, on remarque que l'agglomération du Cap Saint-Jacques constitue le début de la colonisation du territoire. Dès 1724, les seigneurs prévoient le site d'une chapelle à ériger sous le vocable de Sainte Geneviève. On construira éventuellement le presbytère sur le lot No 67.

À cette période, l'île de Montréal est répartie en 9 formations qui portent le nom de paroisses. Cette structure territoriale favorise la traite des fourrures et accentue l'importance des flottilles de canots des « coureurs des bois ». Des postes s'établissent là, où les traiteurs, en échange de pelleteries, obtiennent des denrées et des produits les plus divers. Cependant, à Lachine, à Sainte-Anne et à la Côte Sainte-Geneviève le « courant plus violent oblige les traiteurs à faire du portage ».

En 1729, au cours de l'été, le gouverneur de Montréal, Charles de Beauharnois de la Boiche, construit une trentaine de forts sur l'île et dans la région. Ces palissades sont pour la plupart de simples espaces entourés d'une enceinte de pieux. L'ingénieur Robert de La Morandière trace et fait construire ces forts. Dans un rapport qu'il présente au gouverneur, il mentionne « qu'un fort fut commencé à la Côte Sainte-Geneviève . . . au pied de la



Le gouvernement de Montréal fait construire 33 forts dans la région dont l'un à Sainte-Geneviève, le 26 juin 1729 ... au bord de la Rivière-des-Prairies.



Une carte de la marine française tracée en 1744 nous indique la position de ces forts.

Rivière-des-Prairies le 26 juin». ⁶ Le Gouverneur contribuait, de ce fait, à développer davantage ce secteur.

Un document de 1731 préparé par Monsieur Louis Normant, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, établit à 1211 le nombre de maisons sur l'île et la Seigneurie de Montréal. De ce nombre, 266 sont construites en pierre, alors que 230 autres sont faites de bois.

En se référant au répertoire des procès-verbaux des notaires, on peut certifier que les premières attributions de terres sont accordées en 1717 à l'extrémité est de la paroisse. Robert et Gilles de Poitiers, ce dernier officier de détachement de la marine, reçoivent 120 arpents de terre le premier février 1717. En décembre de la même année, soit le 22, on accorde à Ignace Gamelin une concession de 120 arpents.

Le recensement de 1731 donne une image assez fidèle des activités agricoles et fluviales de la région. On relève à cette date la présence de 20 maisons sur le territoire de la Côte Sainte-Geneviève. Douze d'entre elles se situent entre le site prévu pour l'érection du presbytère et le Cap Saint-Jacques. Les huit autres maisons se dissimulent dans les rangs Saint-Rémi et Saint-Jean. En tout, 227 arpents de terres sont exploitées par 29 censitaires qui possèdent 29 granges et 18 étables. Le territoire compte près de 50 arpents de prairies.

Les pionniers ont pour nom: Jean Chartier, Louis Blais, François, Paul et Joseph Brazeau, le nommé Cadieu, Pierre, Michel et François Lauzon, Pierre Boileau, Jean-Baptiste et François Demers, Joseph Biroleau, Ignace Choret, le nommé Letang (Brunet), Antoine Charlebois . . .

Une vingtaine de familles oeuvrent sur le territoire. Ce sont les premiers colonisateurs qui ouvrent la voie à l'établissement des générations futures. Ils défrichent avec courage et «érochent» ce sol que la forêt vierge couvre dans son étendue. Nul doute que ces vaillants artisans de la terre se retrouvent à la paroisse de Pointe-Claire, où une église est construite depuis 1713.

Dès 1717, une ordonnance du Roi en date du 2 août recommande qu'on lise à l'issue des messes de la paroisse les publications pour affaires temporelles, soit les Edits et Ordonnances du Gouverneur. Les communications, consultées à leurs sources respectives, donnent, dans leur ensemble, un aperçu de la vie sociale telle qu'elle se déroule sous le régime français. Au répertoire des Arrêts du Conseil d'État du Roi, le gouvernement de Montréal accorde, en 1724, aux Messieurs de Saint-Sulpice, une nouvelle reconnaissance de tout ce qu'ils possèdent tant en «fief qu'en roture,» c'est-à-dire la totalité de leurs terres.

(6) Pierre-Georges Roy, Les Forts de la région de Montréal. Bull. Recherche Hist. 51. 3 p. 148-150. 1945



Le recensement de 1731 confirme l'établissement de 12 familles à la CÔTE SAINTE-GENEVIÈVE. La famille Demers de la rue Beaulieu a comme ancêtre François Demers (Dumais, Dumest) à qui on accorde une concession en 1724.

Photo de la famille de M. Adéodat Demers.

En 1727, sous peine de 100 livres d'amende et de «punitons corporelles», une ordonnance défend à tous de couper, entailler, abattre, et d'enlever du bois sur les terres d'autrui. En plus, il est formellement défendu de faire des entailles ou des «coupes» pour faire couler la sève des arbres et le suc des érables qui restent sur les terres non concédées. Une autre ordonnance de l'Intendant Hocquart commande aux habitants de placer des «balustres» d'au moins six pieds de haut, à tous les vingt-quatre pieds, le long du front de leur terre et de les entretenir, afin que les voyageurs ne puissent courir aucun risque de se perdre, les chemins devenant impraticables dès la tombée des neiges.

En 1732, les habitants sont tenus, lors des célébrations liturgiques, d'attacher leurs chevaux aux clôtures voisinant l'église «ou autres lieux commodes», afin que le service divin ne soit interrompu. De plus, sous peine de dix sols d'amende, les habitants doivent éviter de sortir de l'église pendant le service et le prone, de s'abstenir de fumer ou de causer aux portes de l'église, ce qui est évidemment un objet de scandale.

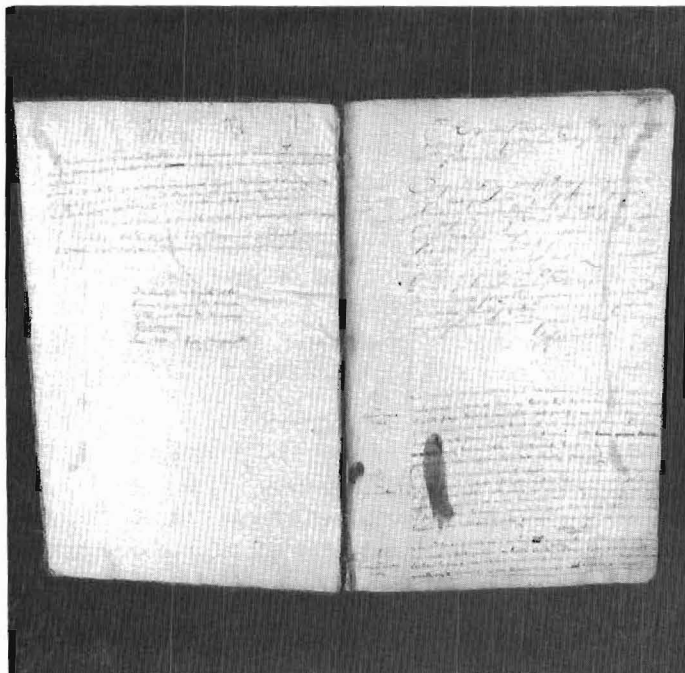
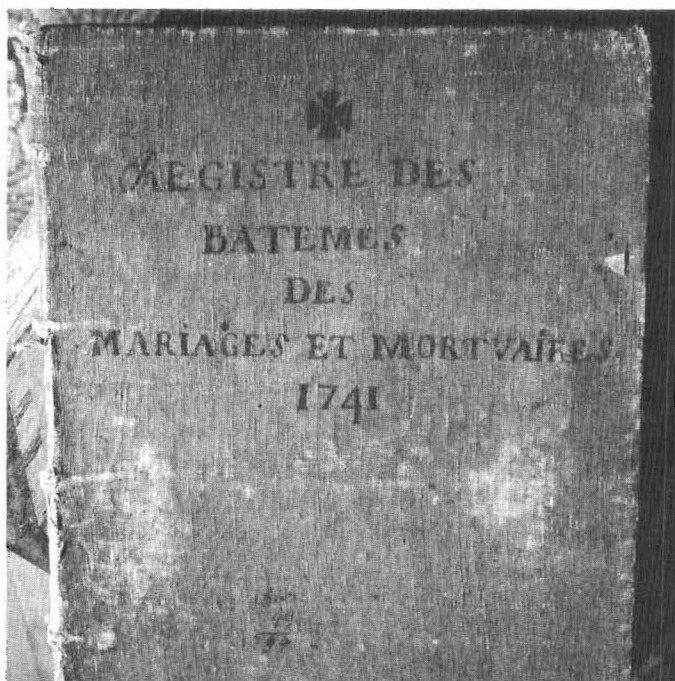
Au cours de ces mêmes années, on défend aux habitants de la région de Pointe-Claire de charrier et de ne travailler à aucune oeuvre servile le dimanche. Cette autre ordonnance de l'Intendant Gilles Hocquart défend également de «fester» sans nécessité, sinon une amende de trois livres sera imposée aux contrevenants. Voilà en résumé, la teneur de ces quelques lois soumises à nos premiers ancêtres, obligations qui font l'actualité de ce temps.

Le développement intérieur du territoire exige des routes. Au début du XVIIIe siècle, on recommande de régler directement avec les seigneurs la question des chemins qui passent sur leur propriété. Ces chemins doivent avoir vingt-quatre pieds de largeur et les habitants sont tenus de participer à la corvée de les entretenir et d'ériger des ponts là où c'est nécessaire. Dès lors, les lois se multiplient et elles visent toutes le même objectif, à savoir que non seulement chaque habitant a le devoir de construire et d'entretenir la route longeant la largeur et le côté frontal de son terrain «mais encore de travailler aux routes, aux ponts publics, à des cours d'eau, à des pontages de marais». ⁷

Dès 1731, l'intendant ordonne la confection des chemins de la région. En juillet 1737, Jean Lanouiller de Boiscler, conseiller du roi et grand-voyer de la Nouvelle-France, trace, sur la requête des habitants, un chemin de trente-six pieds dans la Côte Saint-Jean. On trace également celui de la Côte Saint-Rémi dit des Sources, les 4 et 5 juillet, celui de la Côte Saint-Charles et le grand Chemin Royal de la Côte Sainte-Geneviève de la Rivière-des-Prairies.

(7) Joseph-François PERRAULT. Code rural à l'usage des habitants tant anciens que nouveaux du Bas-Canada. Québec. Fréchette. 1832.

Démembrée de la
Pointe-Claire,
la paroisse Sainte-
Geneviève, ainsi
nommée pour
rappeler la
patronne de Paris,
ouvre des registres
dès 1741.



On retient à la lecture de ce procès-verbal que Jacques Chasles est le capitaine de milice de la paroisse alors que Jean-Baptiste Chasles dit Charlebois en est lieutenant.

En 1739, les 17, 18 et 19 août, le grand-voyer revient et complète l'étendue du chemin Royal. Les procès-verbaux établissent à des dates ultérieures la construction des chemins de lignes et les ponts dans les différentes Côtes. Les chemins de descentes et les clôtures de chemins se multiplient le long et à travers les terres.

L'administration civile, comme on le voit, ne néglige pas son apport afin de participer à l'organisation et à l'orientation des colons qui s'établissent à la Côte Sainte-Geneviève. Pour sa part l'administration religieuse se manifeste également et prépare l'emplacement qui permettra à la nouvelle paroisse d'accueillir et de loger son premier missionnaire.

Les concessions No 66 et No 67 sont accordées à des censitaires dès les débuts des années 1720. La première en date du 29 mai 1724 est accordée à Pierre Hardouin. Une partie est allouée à Pierre Boileau le 2 août 1725. Quant à la concession No 67, le premier procès-verbal date du 4 avril 1724. Pierre Hardouin en est l'acquéreur. Toutefois le 29 mai de cette même année Pierre Boileau achète la concession. On « y construit une maison de pièces sur pièces couverte d'écosse — une grange de poteaux de pieux en coulisse — couverte d'écosse et moitié de paille — de désert de prairies paccagé . . . »⁸ Le 11 février 1739, les Messieurs de Saint-Sulpice acquièrent ces concessions.

De cet acte naîtra le secteur nord-ouest de l'île par l'établissement prochain d'un presbytère-chapelle, autre embryon de paroisse formé par les Messieurs de Saint-Sulpice.

En 1739, l'évêque de Québec, Monseigneur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, en visite pastorale à la Pointe-Claire convoque tous les habitants établis sur le versant nord de la paroisse, ainsi que ceux de l'île Bizard et, sur consentement de la majorité, fonde la paroisse de Sainte-Geneviève.

Le recensement de la population du Canada vient d'être effectué. On dénombre 4,210 habitants à Montréal et sa banlieue. La Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles, Sault-au-Récollet, la Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent, Lachine, Sainte-Anne et la Pointe-Claire comptent pas moins de 3379 personnes.

Cette pérégrination à travers l'histoire nous amène à l'installation permanente du premier missionnaire à Sainte-Geneviève, Monsieur Antoine Faucon, prêtre de Saint-Sulpice.

(8) Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Contrats Nos 66-67 (Boileau, Camérot, Falcoz) (M. G. 17)

CHAPITRE IV

Démembrement de la Pointe-Claire. Mission à Sainte-Geneviève.

Antoine Faucon est né en France, le 18 février 1715 à Vézénabre, diocèse d'Allis. On connaît peut-être son enfance. Toutefois on sait qu'il étudie chez les prêtres de Saint-Sulpice et qu'on lui confère le sacerdoce le 14 mars 1739. Le 10 juin de cette même année il s'embarque pour le Canada à bord du Rubis, le «bateau du Roy», où se trouve également le nouvel évêque de Québec, Monseigneur de L'Auberivière. La traversée est idéale jusqu'au «grand banc de Terre-neuve». Une maladie infectieuse ayant atteint l'équipage, il n'y a plus personne pour faire la manoeuvre à cinquante lieues de Québec. L'Évêque parvient dans sa ville en canot le 5 août. Il décède le 20.

L'arrivée au pays de monsieur Antoine Faucon, p.s.s., date du 31 août. Dès octobre, il exerce son ministère à la Pointe-Claire. En date du 12, il baptise Pierre-Amable Richer, fils de François Richer dit Louveteau et de Marianne Brunet, habitants de la Côte Sainte-Geneviève. En novembre, à nouveau, soit le 4, il baptise Marguerite Braseau dont le parrain est Paul Braseau. Il signe un acte d'enterrement le 28 novembre et le 22 décembre il baptise Joseph Brillé.⁹

Dès l'automne 1739, les habitants de la Côte Sainte-Geneviève et le Séminaire de Montréal colligent leurs efforts pour faire construire un presbytère-chapelle. Le cahier des procureurs de 1723-1760, tenu par monsieur Mathieu Falcoz, p.s.s., indique qu'en date du 14 novembre 1739, 315 livres sont accordées à Noël Cousins «pour travaux faits à la batisse du presbytère de Sainte-Geneviève».

Cette construction en pierre de 26 pieds de longueur sur 14 pieds de largeur est habitée par monsieur Faucon, le premier de l'an 1741. Monsieur Duperes, p.s.s., célèbre la première messe. Monsieur Normant, p.s.s., supérieur de Saint-Sulpice en fait la bénédiction le 3 janvier alors que monsieur Faucon officie la première grand-messe dans le grenier.

Les Régistres des baptêmes, mariages et sépultures aussi bien que les Régistres des comptes et délibérations débutent cette même année. Ces documents écrits de la main de monsieur Antoine Faucon demeurent les

(9) Régistre des Baptêmes, Mariages, Sépultures. Paroisse Pointe-Claire (1738-1741).

témoins les plus précieux des activités qui se déroulent à la paroisse. Les premiers actes de baptême sont ceux des jumeaux Debour nés le 20 janvier. En tout, 34 naissances et 10 sépultures s'inscrivent cette même année 1741. Aucun mariage n'est consigné avant le 1er février 1743. À la fin de son terme de marguillier en charge, Paul Braseau signe, le premier de l'an 1742, le «livre des comptes de la fabrique de l'église Sainte-Geneviève» en présence d'Ignace Choret, nouvel élu marguillier en charge, Jean Baune, Michel Desmoulins, Joseph Bigras et Joachim Beaune, marguilliers et tous habitants de la paroisse.

Au cours de cette première année d'administration, du grand nombre de paiements versés aux ouvriers, maçons, charpentiers, menuisiers et forgerons qui ont travaillé à la construction du presbytère-chapelle, on relève quelques items dont quatre livres pour le marchepied de l'autel, trente sols pour un cadre, quatre livres pour deux grands chandeliers de bois, six petits chandeliers de bois à quinze sols attribués à Paul Jourdain dit Labrosse. En 1742, on lui commande un ostensor en bois sculpté à la façon d'un soleil. Cette pièce, pour laquelle on a versé douze livres est conservé par la Fabrique paroissiale. Elle s'ajoute à d'autres témoins du passé.

L'évêque de Québec, monseigneur Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, est en visite à Sainte-Geneviève le 28 juin 1742. À cette occasion, il recommande que la toiture de l'église soit couverte en doubles planches ou en bardeaux ainsi que le dessus de l'autel et le sanctuaire et ce «attendu qu'il nous a été attesté que la pluie tombait sur l'autel». ¹⁰ Cette recommandation de l'évêque n'est autre qu'une des nombreuses ordonnances telle qu'elles existent à cette période. Elles font partie des moeurs de la colonie. On les applique de cette façon dans toutes les paroisses. Aussi, afin de gérer et administrer les biens et revenus des églises, on choisit chaque année, lors d'une assemblée convoquée à cette fin, des paroissiens, nommés marguilliers, qui acceptent gratuitement cette charge publique. Parfois on allège le fardeau paroissial par l'organisation de corvées. La location des bancs et quelques autres modiques sources de revenus servent à l'organisation et l'entretien du temple. Afin de conduire des travaux commandés, on s'assemble pour élire des syndics. À l'église, certains droits honorifiques sont rendus aux marguilliers et capitaines de milice. C'est une loi du pays. Les capitaines de milice ne sont autres que les exécuteurs des lois civiles. Voilà, en résumé, le système sous lequel naît et se forme la paroisse Sainte-Geneviève.

Le moment est venu de construire l'église. Monseigneur de Pontbriand convoque les habitants de Sainte-Geneviève à la Pointe-Claire et fait lecture au prône de la messe d'une ordonnance de bâtir incessamment une

(10) Archives Paroisse Sainte-Geneviève. Régistre des comptes et délibérations (1741-1871).

église en pierre. «Qu'elle ne soit que de quarante pieds de longueur sur trente à trente-cinq pieds de largeur et qu'au lieu du rond-point on ne fasse qu'un mur droit. Par ce moyen, il sera plus facile quand on le jugera à propos d'agrandir l'église». ¹¹

Les registres nous apprennent la grande effervescence reliée à la construction de l'église. On relève de nombreuses mentions de paiements versés aux maçons Parent, Pauzé, Toussaint ainsi qu'à des manoeuvres. En 1751, Jean-Baptiste Maranda reçoit 761 livres pour la charpente. Nicolas Claude en reçoit 103 pour la «couvrir en planche». On fait de nombreuses mentions au sujet des couvreurs en bardeau. L'année suivante, en plus de travaux de menuiserie, on accorde 226 livres pour la cloche dont le poids est estimé à 160 livres.

Monsieur Faucon, au cours de 1756, reçoit une obédience qui le conduit à la paroisse Notre-Dame à Montréal. Il n'en continue pas moins à exercer son ministère. Pour sa part la paroisse Sainte-Geneviève le reconnaît comme le fondateur de la paroisse.

Quelles sont donc les familles-souches à Sainte-Geneviève. Les noms des marguilliers en charge inscrits dans les registres sous monsieur Faucon nous informent en ce sens. Ce sont Paul Braseau, Ignace Choret, François Braseau, Clément Prou, Joseph Biroleau, Antoine Villener, Charles Levrau, Joseph Ethier, François Rousson, Joseph Rouleau, Jean-Bte Turpin, François Lozon, Joseph Meloche, Michel Labrosse dit Raymond, Pierre Braseau, Pierre Legault dit Deslauriers. L'île Bizard étant desservie par Sainte-Geneviève à cette période, il est possible que les habitants de l'île aient exercé les fonctions de marguilliers en charge au cours de cette période quoique l'île était peu habitée.

Au moment de quitter la paroisse monsieur Antoine Faucon, p.s.s., fait un inventaire des objets laissés à son successeur Monsieur Jean-Pierre Davaux Bession de La Garde. Ce document conservé au Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal est reproduit ici dans son texte intégral:

«Etat de ce que je laisse au presbitaire de Ste genevieve 1756.
Onze paire de draps presque neufs.
Onze nappes dont une grande ouvrée.
Cinq douzaines moins trois serviettes dont deux douzaines et trois ouvrées.
Trente-trois assiettes de faillance et Six d'étain.
Un grand plat et quatre moyens de faillance.
Quatre plats d'étain.

(11) Archives Paroisse Sainte-Geneviève. Régistre des comptes et délibérations (1741-1871).

Une soupière avec Son couvercle de failance.
 Un gril, un trépier, une mauvaise poele.
 Deux marmittes: une grande et une petite. Un sciau ferré.
 Une tourtière.
 Une paire de pinche et une pelle.
 Un poiles de fer.
 Six tasses et leur sous coupe.
 Sept couvertes de laine.
 Cinq matelas dont trois neuf.
 Une caffetière de cuivre.
 Une couchette une paillasse deux rideaux de lis.
 Deux mauvaises tables huit chaises.
 Une table à Six couverts avec les trétaux.
 Un grand armoire et un placart.
 Une barique de vin achetée et payée chez Monsieur Daffi.
 Un boeuf acheté et payé.
 Sept bouteilles et un flacon d'huile d'olive.
 Une boîte de thé.
 Une livre de poivre environ.
 Une demi livre de Clous et environ autant de canelle.
 Un pot d'étain usé.
 Des enferages de fer pour un cheval.
 Une selle anglaise un vieux harnois.
 Un cheval une calèche une cariole
 Cinq minots de pois et plus.
 Cinq minots d'avoine environ.
 Quatre chandeliers de cuivre jeaune les mouchettes et portes
 mouchettes.
 Quarante livres et plus de cassonnade».

Sur cette feuille, se trouve réunies les signatures du premier missionnaire à Sainte-Geneviève, monsieur Antoine Faucon, p.s.s., de même que celle de son deuxième missionnaire Jean-Pierre Besson, également Sulpicien. On remarque que ce dernier signe tous les documents et registres du nom de Besson.

Jean-Pierre Besson naît le 12 septembre 1726 à La Garde, France. Il poursuit ses études à Viviers, puis arrive à Montréal le 23 août 1750. Il est ordonné prêtre le 19 septembre. Il est en mission à Oka puis à Ogdensburg. L'année 1756 le conduit à Sainte-Geneviève. Il y demeurera jusqu'en 1789 et décédera l'année suivante. Jean-Pierre Besson, p.s.s., est jeune. Il a 30 ans. Son prédécesseur en avait 25. À son arrivée la paroisse est donc favorisée à nouveau d'être dirigée par un homme en pleine possession de ses moyens. Monsieur Besson, puisqu'il signe ainsi aux registres, semble dès son arrivée

faire l'historique de la paroisse. Cette référence des premières heures de «Sainte-Geneviève» mérite ici d'être reproduite dans toute son authenticité.¹² Il y aurait désavantage à la modifier ou à l'adapter à notre époque.

«En l'an mil sept cents quarante (ou trente neuf) la paroisse de Sainte-Geneviève a été démembrée de celle de la Pointe-Claire, partie aux dépens des habitants, partie aux dépens du Séminaire de Montréal — Seigneurs de l'île, sur la terre appartenant au Séminaire par retrait fait par Pierre Boileau à qui ils l'avaient auparavant concédé. L'assemblée pour la répartition des Habitants au sujet de la batisse du presbytère ny de ce quill ont fourni n'est pas tombé entre mes mains quelque recherche que jaye pu les faire. jay seulement appris que les habitants de la Cote des Sources avait refusé d'y contribuer et qu'il y avaient été contraints par justice.

«En mil sept cents quarante un — au premier de l'an — le presbytère fut logeable et M. Faucon fut le premier pasteur. Une partie du presbytère fut béni pour servir d'église et Paul Brazeau fut nommé marguillier. Les ornements pour l'office divin ont été donné par le séminaire. Un vieux tabernacle de bois qui avait cy devant servi à la Pointe-Claire avec un vieux confessionnal et on fit faire une chasuble de satin blanc avec un orfroy brodé qui fut donné par je ne sais qui avec un gallon d'argent faux. Deux chandeliers pour les acholites, un pour le cierge pascal et six baubèches de bois pour l'autel furent faites au dépens de la fabrique, un vieux bénitier fut raccommodée, Je n'ai pu savoir qui l'avait donné.

«En mil sept cents quarante neuf, Monseigneur de Pontbriand faisant sa visite pastorale, convoqua à Saint-Joachim de la Pointe-Claire, les habitants du district de Sainte-Geneviève et leur ordonna de batir une église de pierre. En conséquence, ils s'assemblèrent le huit février mil sept cents cinquante au presbitaire de Sainte-Geneviève et s'obligèrent de payer chacun, trois livres par chaque arpent de terre qu'ils possèdent en front, par chaque année jusqu'à la perfection de l'ouvrage: fournirent chacun six madriers et douze planche et le bois de charpente nécessaire ainsi que la chaux.

«Il parait qu'il n'ont payé que deux livres et demie, tout fut fait à la hatte et fort mal. Les cadres des fenêtres furent fait de bois et mal espacés pour plus grande accélération. Les habitants de l'île

(12) Régistre des comptes et délibérations (1741-1871). Paroisse de Sainte-Geneviève.

Bizard après avoir assisté à l'assemblée et s'être obligés à contribuer ainsy que ceux de l'île de Montréal à la construction de l'église refusèrent de le faire à la persuasion du nommé Pierre Boileau — lequel après s'être confessé — paya son contingent. Les autres furent chargés des frais de justice auxquels ils furent condamnés. Depuis ce temps jusques au quinze octobre mil sept cents cinquante six que je suis chargé de la desserte de cette paroisse, je n'ay trouvé aucun acte d'assemblée ny règlement pour ce qui la concerne qu'un billet de M. Normand, grand vicaire, en date du vingt-trois avril mil sept cents cinquante-trois par lequel, il prie M. Faucon de recevoir les habitants de l'isle Jésus depuis l'isle aux chats inclusivement jusqu'à ce quil en soit ordonné autrement, je n'ay vu non plus aucun acte d'élection de marguilliers et j'ai trouvé l'isle Jésus desservie depuis l'isle aux chats exclusivement. Le district de la paroisse depuis le pont de Savoyard jusques à la rivière de l'orme le long du fleuve dans la Cote Saint Rémi ou des Sources depuis Jean-Baptiste Legault d'un coté, Pierre Legault de l'autre inclusivement jusques aux terres de la grande cote. La cote de Saint-Jean depuis ci compris Noel Travesti d'un coté Antoine Larocque et l'autre jusques au terre de la grande Cote et l'Isle Bizard en entier alors peu habité».

On peut préciser ici que l'île aux chats et le pont de Savoyard se situeraient présentement à l'est de l'autoroute no 13. Le découpage sud de la paroisse fut établi selon le versant des eaux.

«Pierre Legault dit Deslauriers était marguillier en charge Jacques Desloges et Jean-Baptiste Deslauriers: ses assistants. L'église était presque nue et vide. La sacristie sans armoire pour mettre le peu d'ornement qu'il y avait à l'abri des rats qui les déchiraient: pas un seul surplis décent. Les bancs de l'église avaient été fait aux dépens de ceux qui les possédaient et payaient tout loyalement trois livres quinze sols de rente. La préférence des premières places avait été donné à la réserve de celle des deux syndics de l'église: François Joseph Ethier et François Leroux, au premier demandant occupant, ce qui avait occasionné bien des querelles et aucun profit à la fabrique mais une grande irrégularité dans la nef par la construction irrégulière des bancs fait à l'idée de chacun.»

Inventaire de la sacristie, quoiqu'ici résumé:

«Il y avait un tableau sans cadre . . . un calice d'argent, un petit ciboire, un ostensor de bois . . . six baubèches de bois plantées sur les gradins avec des chevilles . . . une statue de la Sainte-Vierge de bois doré avec un chapelet de cire pendu à son col . . . un en-

tourage pour le choeur qui ne tenait à rien . . . un prie Dieu de planches brutes mal clouées, un bénitier de cuivre hors de service, une aube à dentelles assez belle, une autre identique toute déchirée . . . deux vieilles nappes d'autel encore décentes et de la toile pour en faire.

La porte de l'église ne fermant qu'avec une clanche de bois il fallait sortir par la sacristie après l'avoir fermée. Je commencai par faire acheter une serrure, faire faire une armoire pour mettre les ornements et des chandelliers de bois pour l'autel, acheter un verre pour la lampe, un missel et un ciboire d'argent et un ostensor de cuivre doré et une croix de cuivre argenté. Outre le premier de l'an, il est d'usage de recevoir le marguillier qui a été élu le dimanche ou fête précédent après avoir pris son serment de régir le temporel de l'église, le nouveau marguillier est conduit au banc d'oeuvre par celui en charge».

Suite à ses analyses sur la situation de la paroisse, le missionnaire Besson apporte à celle-ci de nombreuses améliorations. Il favorise en plus la condition de ses gens. Les entrées aux registres témoignent de sa constance en ce sens.

Quant aux lois civiles de ce temps, on retient qu'elles « font défence » de lancer des boules de neige. D'autres enjoignent de nettoyer les rues. Au nom du civisme, il est défendu d'encombrer pendant la nuit la voie et les banquettes (trottoirs) de calèches, charettes et autres embarras . . . et, sous peine d'amende, de laisser errer les cochons. Une autre ordonnance défend aux habitants de la campagne de venir s'établir en ville. Il en résulte un tort considérable à la colonie. Les terres ne sont ni en nombre, ni cultivées comme elles devraient l'être.

À la fin des années 50, tant dans les territoires couverts par le gouvernement de Québec que celui de Trois-Rivières, les habitants délaissent les fermes pour cause de harcèlement de la part des militants anglais. Canonades, interruptions soudaines de soldats, réquisition d'hommes et de bétail sont monnaie courante. Sur le plan local la guerre n'affecte pas la population. Cependant à Sainte-Anne-de-Bellevue au cour de 1760, les Indiens accompagnent l'armée anglaise. Ils envahissent et même pillent le presbytère. Finalement, ces gouvernements de même que celui de Montréal abdiquent et, le 10 février 1763, le traité de Paris, cède, à l'Angleterre, le Canada avec toutes ses dépendances.

Entretemps, la vie paroissiale continue. Les travaux entrepris progressent. À la pluralité des voix, les habitants s'imposent l'obligation de fournir deux sols par arpent de terre possédé. Ceci permet de clore le cimetière. Cette entreprise se déroule sans problèmes, semble-t-il, chez les habitants quoique le maçon et les manoeuvres causent beaucoup d'embarras par leur mauvaise

conduite. Le presbytère endommagé est réparé. Au cours de l'hiver de 1763, un coup de vent emporte la couverture. En 1764, l'arrière de l'église est prolongé et rejoint le mur du cimetière.

Le gouvernement impérial en prenant possession du Canada confie l'administration civile aux officiers de l'armée. On imagine, lors de cette transition, une certaine inquiétude parmi le peuple. L'adaptation à un nouveau régime, l'ignorance de la langue des nouveaux maîtres et nombre d'autres considérations ne sont pas sans affecter la population. Au lendemain de la conquête plusieurs Français retournent vers le mère-patrie. «Sainte-Genève» a de la chance! Son missionnaire, Jean-Pierre Besson, reste en poste.

Le régime anglais supprime les capitaines de milice qui sous le régime français sont chefs des Côtes ou paroisses. Dorénavant les bailley occupent ces fonctions.

En 1765, sur l'ordre de l'autorité religieuse les curés recensent leur paroisse. Évidemment, ce rapport devra être soumis aux nouveaux maîtres du pays. Sainte-Genève à cette période compte une population de 796 habitants. Il y a 160 maisons d'érigées sur le territoire qui couvre une superficie de quelque 14,000 arpents de terre. Les semences produisent plus de 2000 minots. Le bétail se répartit comme suit: 205 boeufs, 310 vaches, 260 «tourailles», 301 moutons, 245 chevaux et 763 cochons.¹³

En date du 15 octobre 1768, les registres paroissiaux inscrivent une communication de Monseigneur Briand, évêque de Québec. Celui-ci demande qu'on accorde au bailley le premier banc de la rangée du milieu, du coté de l'Épître, suivant l'édit du gouverneur et qu'on lui fasse les honneurs réservés aux capitaines de milice avant leur suppression. Le manque de prêtres se fait sentir pendant un certain temps. La paroisse de Sainte-Anne est supprimée. Sainte-Genève accueille les habitants de la Côte Sainte-Marie et du Bout-de-l'île. Les horizons de la paroisse s'élargissent pour le curé. Il ne semble s'en plaindre car, depuis une quinzaine d'années, il accommode, à leur demande, les habitants du Lac des Deux-Montagnes et de la petite rivière Duchesne malgré le désir du curé Petit de Sainte-Rose qui nourrit le dessein d'annexer à son territoire cette population voisine.

Si d'une part le rayonnement du missionnaire dépasse les frontières de sa paroisse, d'autre part les exigences administratives ne sont pas moins présentes. Pour remédier à un certain abus et afin de maintenir l'ordre dans

(13) Pierre-Georges Roy, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1936-1937, pp. 17-22.
À noter que ce rapport inclut la population de l'île Bizard qui à l'époque compte une quinzaine de familles et quelques 1000 arpents de terres.

l'église, une assemblée des paroissiens est convoquée. On élabore un système. On confie à un garde suisse le soin d'avertir les perturbateurs du bon ordre ou tout autre individu qui se comporte d'une manière indécente. On instaure «la criée» pour la vente des bancs, tradition qui sera maintenue jusqu'à 1950.

Selon l'avis d'experts, le clocher se trouve entièrement pourri. La nécessité d'un nouveau clocher rallie les paroissiens. Pour chaque arpent de terre qu'ils possèdent, ils consentent à fournir trois sols pour ériger un clocher en pierre dans le flanc de l'église. Un assez grand nombre d'items inscrits aux registres paroissiaux prouvent qu'entre 1770-1772 d'importants travaux sont entrepris. L'addition de chapelles, d'un nouveau portail et de bancs au jubé, des réparations à la sacristie, au choeur et au retable soulignent l'intérêt des paroissiens pour leur église.

En 1772, le temple mesure 90 pieds de longueur sur 33 pieds de largeur et 17 pieds de hauteur. Il compte 104 bancs et ne donne pas satisfaction. Selon l'avis des paroissiens, l'intérieur de l'église est aussi irrégulier et de mauvais goût que l'extérieur. En plus «chacun faisant faire un banc où bon il lui semble et de la forme qu'il lui plaît — gate tout — trouble tout le monde et par surcroît ne donne aucun profit». Une pierre gravée du monogramme des Sulpiciens et du millénisme 1772 rappelle ces travaux. Au début du siècle, on l'insère dans le pan nord-ouest du presbytère et depuis, tel un témoin, elle veille sur le passé.

Alors que la paroisse voit à son organisation intérieure, le gouvernement de 1774 forme un Conseil Législatif. L'acte de Québec établit un régime plus équitable. Il donne aussi des garanties aux Canadiens-Français. Les lois françaises sont rétablies. Toutefois, ce changement de politique contribue à précipiter les colonies du sud dans l'insurrection.

Une lettre de Monseigneur Briand, en mai 1775, rappelle aux sujets du Roi leurs obligations de fidélité. Cette circulaire doit être lue par le curé et accueillée à la porte de l'église. À Sainte-Geneviève on tente de s'opposer. Telle serait l'origine d'un conflit local que le temps ne fera qu'accroître.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on! Jusqu'à ce jour, à Sainte-Geneviève, on semble peu enclin à la rébellion. Cependant, à cette période, surgissent quelques agitations. La révolution aux États-Unis fait écho dans la région. Des troupes américaines passent. Au cours de la nuit des 25 et 26 mai 1776, on occupe le fort de Senneville, seul poste de protection de l'ouest de l'île. Lors de cette brève occupation, on propose l'échange de prisonniers. Finalement, le fort est incendié, dont il ne subsiste plus que des ruines.

Le 30 octobre 1779, l'assemblée des marguilliers est convoquée. Elle délibère sur la conduite d'un nommé Poudret qui a conduit les troupes dans

l'église et causé la profanation des vases sacrés. Les intrus ont pillé les linges et l'argenterie, brisé les croix et enfoncé la porte du tabernacle. Sur le refus de Poudret de réparer les dommages, on décide de retirer le banc qu'il possède à l'église et ce, suivant l'avis de l'évêque. L'année suivante, le jeune Poudret est mourant. Malgré l'obstination du malade, on appelle le curé Besson à son chevet. Mieux que tout autre description, ces quelques lignes du rapport Saint-Georges Dupré au brigadier général Maclean nous relatent l'incident.¹⁴

«Comme les nommés Poudret, père, et Joseph, fils, ont été des plus mauvais sujets en 1778 et, que ce sont eux les auteurs de la rébellion dans cette paroisse . . . Devant leur insistance ettonnée, le curé est venu me trouver afin d'en prendre connaissance. L'un de ses fils extrêmement malade vendredi dernier envoie chercher le curé. Celui-ci se présente en fin de soirée accompagné de deux de ses hommes. Le malade s'entête; ne veut pas reconnaître son tort. Le curé ne peut l'assister par son ministère. Alors, le père, André Poudret sort d'une pièce — furieux — il veut se jeter sur le curé. Heureusement, on réussit à le maîtriser. Quant au malade il est mort le lendemain.»

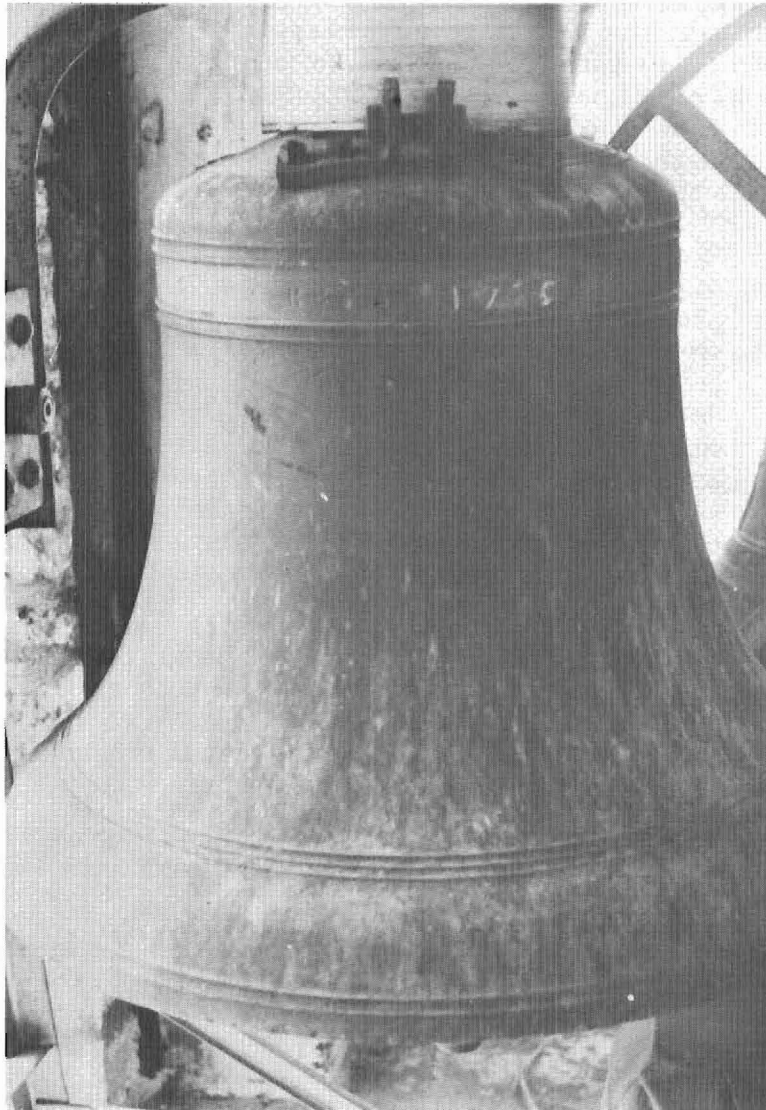
«Je compte bien qu'on arrête les mauvais sujets: aussi un nommé Pascal Pomainville, lequel avait été commissionné par les Rebelles de capitaine en chef de la paroisse de Sainte-Genève. On m'informe à son sujet qu'il a encore sa commission et qu'il se propose de faire surface . . . Il serait bien de le faire arrêter».

Voilà en résumé le récit de l'événement. On n'en relève aucun autre détail. La vie continue paisible dans la paroisse, vie toute vouée aux travaux des champs.

Une proclamation du Gouverneur Guy Carleton, ordonne aux seigneurs, le 30 décembre 1779, de recenser leur seigneurie. On apprend en février 1781 que les biens de la fabrique comprennent «quatre arpents et demi sur trente arpents de désert et sept arpents de prairie». Sur cette terre on y trouve une église bâtie en pierre, le cimetière également en pierre, le presbytère, une allée de pierre, une petite maison de bois, une écurie, une remise, la cour et le jardin.

En 1784, la paroisse se compose de 850 habitants. L'administration municipale relève toujours, à cette période, du Conseil Législatif assisté de juges de paix et d'inspecteurs ou commissaires. La paroisse se développe au

(14) Archives publiques du Canada, Corr. de Haldimand, Coll. b. 129 (194-196)



En 1785, on acquiert une cloche du poids de 1225 livres . . .
celle-ci demeure en poste depuis près de deux siècles.
À cette période, l'évêque reproche au missionnaire Besson
ses dépenses exagérées.

gré des décrets gouvernementaux. Ceci fait parti de l'histoire. Quant à la monnaie, on utilise la livre qui comprend 20 sols, et un sol, douze deniers.

Monseigneur Jean-François Hubert, en visite pastorale constate ici en juin 1784 que la dime de pois est la plus considérable du diocèse. Ce prélèvement fait sur les récoltes constitue un mode de revenu accordé à la fabrique par les paroissiens. De plus, le blé, l'orge, et le maïs s'inscrivent aux redevances paroissiales. Cette même année la picotte affecte la région. Le curé lui-même, privé de ses jambes, apprécie l'assistance d'un jeune prêtre, l'abbé Delorimier.

Le 27 juillet 1786 demeure une date mémorable pour la paroisse. On se rassemble pour une cérémonie qui prend forme d'événement à l'occasion de la bénédiction d'une cloche pesant 1225 livres et nommée Jean-Marie-des-Anges. En 1789, deux autres cloches complètent le carillon: Pierre-Hyacinthe-Geneviève pèse 682 livres et Jean-Baptiste-Louis, 157 livres. Ces dernières seront refondues au début de 1900.

L'Évêque reproche à monsieur Besson ses dépenses exagérées. On sait qu'en 1784 il fait l'acquisition d'un encensoir et d'une croix de procession de l'orfèvre Schindler au coût de 596 et 384 livres. Ces acquisitions demeurent de précieux témoignages du patrimoine. Il le met en garde contre sa sévérité, tout en reconnaissant son intelligence et ses qualités.

De nouveau, monseigneur Hubert visite la paroisse en mai 1787. De ses recommandations, il ressort que les habitants doivent élever le mur du cimetière, de sorte que les animaux ne puissent le franchir. Quant aux croix de chemin érigées dans les différents endroits de la paroisse, un enclos éviterait l'approche des animaux, tout en les tenant dans un état «plus décent».

Monsieur Besson prend sa retraite à l'automne de 1789. Il se retire chez lui, dans le village, sous les soins du couple Hilaire Martin à qui il avait fait faire une maison accolée à la sienne. Le curé Louis-Marie Lefebvre écrira en septembre 1863 «que le curé Besson est décédé cinq mois après avoir laissé la cure. Il avait le droit de haute et basse justice. Depuis il l'exerçait quelquefois. Sa prison était sa cave ou plutôt son cachot: il avait un bourreau secret, des chaînes, ce qui lui a fait une bien mauvaise affaire, sur des plaintes faites à Montréal aux autorités civiles». ¹⁵ Il meurt dans la paroisse le 11 avril 1790 et est inhumé à Notre-Dame.

On reproche au curé Besson son ton impérieux. On lui reconnaît cependant d'être le conseiller de ses paroissiens pendant 33 années consécutives. Le carillon de l'église Sainte-Geneviève ne cesse de rappeler sa mémoire.

La paroisse, maintenue depuis sa fondation par les Sulpiciens, passe aux mains d'un prêtre séculier, l'abbé Jean-Baptiste Dumouchel, né à Montréal en 1750.

(15) Archives de la chancellerie de l'archidiocèse de Montréal. Lettre du curé Louis-Marie Lefebvre à M. Paré le 26 septembre 1863.

CHAPITRE V

Fin du XVIIIe siècle. Louis-Marie Lefebvre, curé
1828-1872.

Le XVIIIe siècle s'achève. Le recensement de 1790 indique que la population de Sainte-Geneviève s'élève à 1607 habitants.

Simultanément, un nouveau régime politique est mis en place. En effet, l'Acte Constitutionnel de 1791 cré le Haut et le Bas-Canada. Les deux provinces ainsi créées, le Québec et l'Ontario, se subdivisent en districts électoraux. L'île de Montréal compte 6 comtés dont 4 pour la ville et deux pour le reste de l'île. Pour la première fois, nos ancêtres peuvent élire leurs représentants, ce qui sera la caractéristique des moeurs politiques des années à venir.

Au cours des premières sessions parlementaires, quelques mesures sont adoptées dont la loi sur la milice, le choix local par le peuple des sous-voyers ou officiers de voirie et l'établissement de chemins.

Les dernières années du XVIIIe siècle et les premières décennies du XIXe sont marquées par le développement et l'amélioration du système routier. En 1796 on reconstruit le premier chemin qui relie Sainte-Geneviève à Pointe-Claire. On ouvre des chemins de « bage » qui conduisent à la rivière où des quais aménagés, permettent le transport des marchandises. La rivière-des-Prairies constitue à l'époque un chemin naturel et offre un moyen de transport peu couteux, comparée aux difficultés et aux frais de construction de routes et de ponts qui, si on en croit les procès-verbaux en ce début du XIXe siècle, sont « juste assez larges pour laisser passer une voiture tracée par un cheval ».

La vie s'écoule pratiquement sans histoire au cours de cette période. Les gens mènent une vie laborieuse et leurs efforts tendent à consolider l'infrastructure économique encore incomplète d'un pays neuf. Ils vivent très près de leur curé qui joue un grand rôle dans le développement de la paroisse et qui en général a une grande influence sur eux. Par contre, il ne faudrait pas croire que le respect qu'ils portent à leur pasteur est le fait de caractères faibles et soumis. Une anecdote riche en couleur, relevée des archives, illustre bien le caractère trempé de nos ancêtres. Des citoyens de Sainte-Geneviève, outrés par le caractère belliqueux et le comportement peu orthodoxe du curé Dumouchel, vont s'opposer à celui-ci. Dans une lettre adressée le 27 janvier

1804 à Monseigneur Pierre Denaut, évêque de Québec, les anciens et nouveaux marguilliers, de même que plusieurs paroissiens présentent la requête suivante:

«Que c'est avec la plus vive douleur, qu'ils se voient obligés, aujourd'hui Pour le bien public de la paroisse et l'Intérêt de leur Fabrique de Présenter leurs Plaintes contre Mr Dumouchel Leur Curé.

Il y a Actuellement près de Quinze ans que M. Dumouchelle Curé de la paroisse et au moment de son arrivée il a pris la gestion des Biens et revenus de la Fabrique et n'a rendu aucuns comptes en forme pendant huit années . . .

Que M. le Curé Dumouchelle s'oppose formellement à ce que la Cloche soit sonné aux baptêmes des Enfants ainsi que d'usage ce qui a occasionné récemment un scandale public par une dispute qui s'éleva à cet égard.

Que le dimanche et jour de fête après Que le Tinton de la messe est sonnée, M. Dumouchelle au lieu de commencer l'office divin, s'amuse à la porte de l'église soit à causer ou se quereller. D'ailleurs les enfants sont continuellement exposés à être frappés avec brutalité, et si jusqu'à présent les Parents ne l'ont point exposés à une poursuite judiciaire, ils ont été retenus par le respect du à son caractère afin de maintenir la paix dans la paroisse.

Ce considéré, vos humbles pétitionnaires concluent respectueusement à ce qu'il plaise à Votre Grandeur, prendre leur requête en sa Considération offrant de prouver les allégués y contenus». ¹⁶

L'évêque vient en visite pastorale le 1er mars suivant et règle sur place les difficultés. Le marguillier en charge est tenu de rendre compte de son terme d'officier. On accorde au bedeau un salaire de 20 coppes par habitant ou un quart de blé en retour des tâches suivantes: prendre soin de la lampe du sanctuaire, balayer l'église tous les samedis, épousetter souvent en été, allumer le poêle de la sacristie en hiver et chauffer la salle des habitants avec le bois fourni par la fabrique.

En 1804, un acte notarié indique l'établissement d'une fabrique de bière ou brasserie comme on disait à l'époque. De nos jours elle se situerait dans le voisinage de la rue Lefebvre, tout près de la rivière. Elle serait le premier établissement du genre dans la paroisse. En ce début de siècle on voit apparaître sur la rivière des cages ou grandes barges flottantes qui servent à transporter différents matériaux. Elles partent des grands lacs, suivent le fleuve et entrent dans l'estuaire de la rivière-des-Prairies évitant ainsi les

(16) Archives de la chancellerie de l'archidiocèse de Montréal. Acte notarié: Hyacinthe Brunet, N.P.

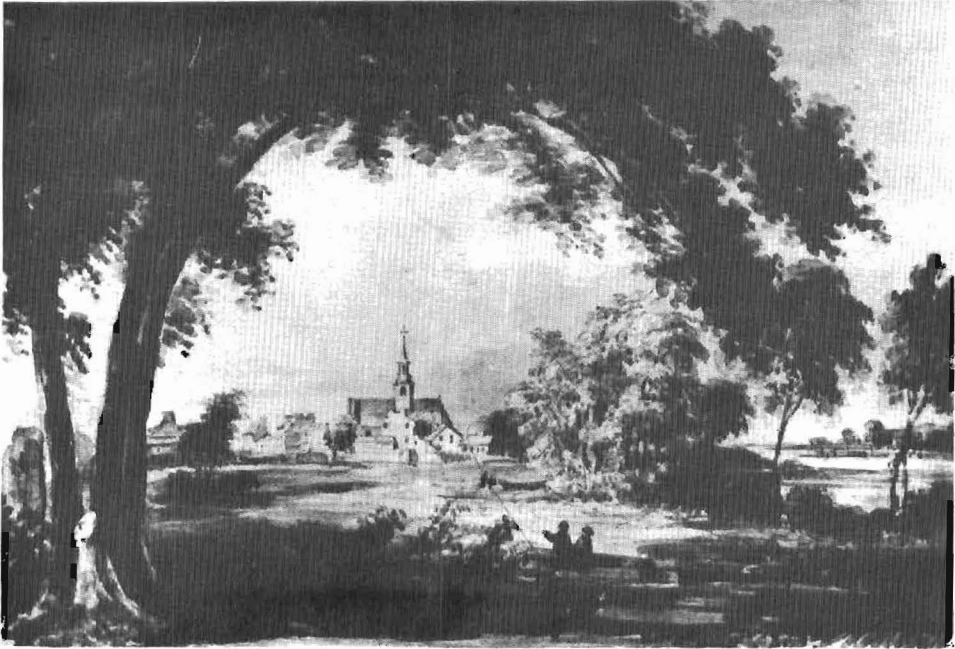
rapides de Lachine. Monsieur Arthur Théorêt, doyen de la paroisse, se souvient encore de ces plattes-formes d'environ 200 pieds carrés qui accostaient dans le tournant du «Ptit Fort», endroit naturel, favorable à l'arrêt des embarcations. Sainte-Geneviève constituait un relais où l'on y passait la nuit. Le lendemain, une autre équipe prenait la relève. Le «père Claude» faisait partie de ces derniers personnages légendaires qui, avec des rames de quinze à vingt pieds de longueur, dirigeaient les cages vers Cartierville. L'équipe se relayait à nouveau à la Côte des Sources qui divisait à l'époque le Haut et le Bas-Saraguay, terme indien signifiant «chemin des flotteurs». Les cageux firent vraiment époque. Ce voiturage par eau joua un rôle important dans la vie économique du XIXe siècle et fut des gens de notre région la source de plusieurs emplois.

La vie paroissiale se poursuit. On apporte plus d'uniformité à l'intérieur du temple en mettant au niveau la plupart des bancs qui jusqu'alors reposaient sur des pontages. Entre 1820 et 1822, la fabrique accorde quelques ouvrages aux sculpteurs Louis Quevillon et René Saint-James. De nos jours leurs oeuvres témoignent de leur art.

En 1825, Jacques Viger, qui sera le premier maire de Montréal, et le notaire Louis Guy font le dénombrement du comté de Montréal. La population de la paroisse Sainte-Geneviève comprend alors 1408 habitants. On y trouve 228 propriétés foncières dont 130 terres et 98 emplacements. Il est intéressant de voir comment est composé ce microcosme, surement représentatif de la société des autres régions rurales de la province. On y trouve 126 agriculteurs, 3 aubergistes, 1 boulanger, 2 charrons, 9 charpentiers, 4 cordonniers, 1 commis, 1 couvreur, 6 forgerons dont un apprenti, 100 journaliers, 2 médecins et un étudiant-médecin, 8 menuisiers, 2 notaires dont un étudiant, 35 rentiers, 2 voyageurs, 1 tonnelier, 1 tanneur, 2 maçons, 1 meunier, 1 tisserand, 1 traversier, enfin 2 prêtres dont l'un vicaire temporaire. Il va de soi qu'on y trouve une économie de type rural, marquée par l'agriculture et les métiers artisanaux.

Le curé Dumouchel pour sa part juge qu'il est temps de prendre sa retraite et de confier la paroisse à un prêtre plus jeune. Il est remplacé en 1826 par monsieur Marc Chauvin qui ne demeura en poste que deux ans, malgré qu'il soit très apprécié des paroissiens. Ceux-ci présentent une requête à l'évêque afin que leur curé reste en place. Pourtant les paroissiens ne seront pas perdant par la nomination de monsieur Louis-Marie Lefebvre, qui jouera un rôle déterminant dans l'évolution de Sainte-Geneviève et qui y ouvrera 44 ans.

Né à Saint-Antoine-sur-Richelieu en 1792, il fait ses études aux séminaires de Montréal et de Nicolet. Vicaire à la cathédrale de Québec de 1818 à 1823, puis curé à l'Île-aux-Coudres jusqu'en 1826, il est assigné à la



Jacques Viger, premier maire de Montréal commande au peintre James Duncan des tableaux sur les différents sites de l'île. Vue de Sainte-Geneviève le 15 août 1835, signée en 1839.

Le presbytère chapelle dont les débuts de construction débutent à l'automne 1739 se situe à droite.

L'église fut bénite le 16 décembre 1751. On l'agrandit entre 1770-1772.

paroisse de Saint-Laurent de Montréal avant d'être nommé curé à Sainte-Geneviève en 1828. Voici dans quel état il trouve la paroisse à son arrivée:

«L'an mil huit cent vingt-huit, le huit novembre après-midi, j'ai pris comme curé possession de la cure de Sainte-Geneviève en l'île et district de Montréal. J'ai été nommé à la dite cure par sa Grandeur Monseigneur Panet Évêque de Québec à condition de donner à l'ancien curé Dumouchelle retiré le tiers de toutes les dimes jusqu'à sa mort.

«En arrivant dans la dite cure, j'ai trouvé une vieille église dénuée de tout et dans le plus triste état du monde, presque sans plancher, sans bancs, de très vieux chassis, un jubé soutenu avec des bouts de rames brutes, tous les ornements en mauvais état et tous vieux excepté un ornement noir et après cent livres courantes au coffre de la Fabrique.

«Des chapelles tombantes de ruines de vétusté et ne pouvant plus servir. Un cimetière trop petit et très mal entouré, point de sacristie si j'en excepte un petit trou placé à côté de l'église dans un très pitoiable état, point de confessionnaux, point d'armoire pour mettre le linge de l'église.

«Le terrain de la Fabrique dans un dénuement complet, pas une pagée de clouture, pas une cour pour les animaux, un jardin plein de ronces et d'épines sans clouture de pierres toute déboulée: un très vieux presbiterie menaçant ruine de toute part, plus une place pour y mettre un lit à l'abri de la pluie. Un vieux fournil ne tenant plus dans lequel se trouvait un four, de très vieilles étables sans plancher ni portes et séparations les trois-quarts abandonnées, une remise ouverte de tous côtés et presque sans couverture.

«Les six arpents de terre à la jouissance du curé sans clouture tous couverts de broussailles et tellement passés de vaches que tous les gens pensaient qu'on ne serait jamais capables d'en tirer aucun parti si bien que mon prédécesseur Marc Chauvin n'avait plus voulu du terrain de la fabrique pour le simple entretien du chemin du Roy qui passe sur le dit terrain». ¹⁷

Devant un tel état de délabrement, il n'hésite pas à s'atteler à la tâche. Il met à profit ses talents de bâtisseur et d'organisateur.

La première assemblée à laquelle assiste le Curé Lefebvre démontre qu'une partie de la population est en détresse. Les récoltes ayant été man-

(17) Régistre Paroisse Sainte-Geneviève. Vol. No 1 (1741-1871) Régistre des comptes et délibérations.

quées (ceci ne se limite pas seulement à la région) on n'a pas suffisamment de blé pour ensemer. Aussi, au printemps de 1829, soixante-seize signataires exposent leurs inquiétudes à ce sujet, dans une lettre adressée à l'évêque. On sollicite celui-ci de permettre aux marguilliers de prendre dans le coffre une somme de dix huit cents livres ancien cours pour être employée à fournir des grains de semence en plus d'une somme de six cents livres pour assurer la subsistance des pauvres. Cette période coïncide avec le projet de construction d'un nouveau presbytère, qui finalement est érigé à 10 pieds de l'ancien et mesure 51 pieds de longueur sur 29 pieds de largeur. Il coûte 5520 livres ancien cours dont 3800 sont fournis par les contributions volontaires des habitants et le reste par le curé.

Depuis quelques années la paroisse manifeste le désir de recevoir sa reconnaissance canonique. Selon les lois françaises de ce temps, une paroisse ne peut jouir des droits civils qu'en autant qu'elle reçoit l'érection canonique et civile. À cause de l'état peu avancé de leurs établissements, un petit nombre de paroisses seulement se virent conférées cette faveur à différentes époques. Il devint donc indispensable de s'arroger ces droits de reconnaissance. Dans cet optique et afin de répondre au voeu des paroissiens, Monsieur Archambault, curé de Vaudreuil, dresse au nom de 251 pétitionnaires, un procès-verbal en date du 8 novembre 1831. Ceux-ci sollicitent la reconnaissance canonique de la paroisse qui compte deux milles deux cents trente âmes dont 1500 vivent sur le territoire de Sainte-Genève et quelques 730 autres sur le territoire de l'île Bizard. On accorde le décret ecclésiastique sollicité le 8 août 1834.

Déjà on parlait de construire une église neuve. Avec la reconnaissance canonique l'idée devient plus sérieuse. Les marguilliers se disposent donc à présenter une requête pour commencer à se procurer les matériaux de la bâtisse, tout en ne négligeant pas à la même période de nettoyer le cimetière par de multiples opérations qui consistent à enlever toutes les pierres, remplir les trous, défaire les fondations de l'ancien mur, en oter les roches et «évidanges» et le remplir comme il se doit, même arracher certains arbres avec leurs racines afin d'offrir un terrain plus uni.

Au début de 1836, soit en février, les paroissiens confient un double mandat au curé Lefebvre. On l'autorise à faire faire les plans nécessaires servant à ériger l'église. À cette fin, on lui recommande de s'adresser à l'architecte Thomas Baillargé demeurant dans la ville de Québec. Les plans et devis de ce dernier, par la suite, devront être présentés à l'évêque. Malgré sa vétusté, puisqu'on s'en accomode, l'église cette même année s'aditionne d'un tambour et on construit tout près une «remise à bois».

De toute évidence, la cure demeure le filtre ou arrivent et passent les moindres mouvements de la population paroissiale: activités si diverses



Curé de 1828 à 1872, M. l'abbé Louis-Marie Lefebvre construit un presbytère, obtient l'érection canonique de la paroisse, organise l'enseignement, construit l'église actuelle etc . . .

qu'elles consistent autant à assister les habitants qu'à voir aux constructions qui s'imposent et à coordonner l'organisation scolaire. Les contrariétés ne manquent. Le curé se voit refuser par la majorité des marguilliers la construction de l'école. De plus, les paroissiens de l'île Bizard, qui s'étaient associés courageusement à la paroisse dès les premières heures manifestent des velléités d'autonomie. Une requête pour l'érection canonique de la paroisse est présentée en ce sens à Monseigneur Lartigue. Ce document relève les multiples inconvénients que crée en toutes saisons la traversée de la rivière. Apprenant le dessein d'une partie de sa population paroissiale, le curé Lefebvre réagit.

Il s'adresse à l'Évêque le 26 octobre 1836.¹⁸ «Je ne suis pas surpris écrit-il à monseigneur Lartigue, puisqu'il s'agit de bâtir à Sainte-Geneviève une église neuve parce que celle qui existe à présent ne vaut plus rien, qu'elle est trop petite et incapable d'être améliorée». En poursuivant cette correspondance on réalise que les argents du coffre de la fabrique sont des sujets constants de soucis et d'inquiétudes. Cet argent que l'on fait garder depuis trois mois par des gardiens occasionne des frais additionnels pour la fabrique. Les marguilliers ne veulent plus assumer les dépenses de cette protection contrairement au curé qui affirme avoir «reçu deux lettres de la prison de Montréal» pour l'avertir que les voleurs ont fait le complot de venir voler tout l'argent de la fabrique.

Le curé Lefebvre a un tempérament fort. C'est un homme d'action. Ses initiatives contrarieront bien des gens qui ne lui ménageront pas les difficultés. Il ne se laisse pas intimider par cela. Par contre il fait preuve de prudence. Il soumet ses projets à l'évêque et le met constamment au courant de ses activités. Sa correspondance en fait foi.

Cet homme d'action se double d'un fin observateur et démontre un talent épistolaire remarquable. Il aime écrire ses observations au gré de sa fantaisie, dans les marges, dans le haut et le bas du registre, ou sur des feuilles additionnelles. Sa longue correspondance qui s'étend sur près d'un demi-siècle décrit l'évolution de la campagne, de la paroisse et relève des détails typiques de la vie de l'époque.

En plus d'être pasteur, monsieur Louis-Marie Lefebvre est également homme d'affaires. L'étude du notaire Berthelot, entr'autres, conservée aux Archives Nationales de Montréal permet de relever de nombreux procès-verbaux qui témoignent des multiples transactions concernant le curé: acquisitions ou ventes de terres avec André Claude dit Nicolas, de Joseph Brunet dit Gallant, en plus de celles de Léandre Brunet, Catherine Legault dit Deslauriers veuve de Michel Viau et Pierre Goyer dit Bélisle. De ces

(18) Archives Chancellerie de l'archidiocèse de Montréal.

procès-verbaux on note en plus des contrats de maçonnerie entre Jean-Louis Forbes et Narcisse Prévost, un autre contrat entre ces derniers concernant la construction d'un moulin de pierres, entente entre les habitants concernant un cours d'eau. Marché entre Joseph Martin dit Hilaire et Louis-Marie Lefebvre: entente entre Guillaume Gamelin Gaucher et son employé, etc . . .

Réparer, construire sont les sujets prédominants des assemblées de l'époque. Tout gravite autour du temple, source d'intérêt continuel. Le curé prétend même que l'étable de Béthléem n'était pas un lieu plus en ruine « que son église ». En plus, il se dit menacé de faire l'Office divin sous une tente. « De bons ouvriers affirment qu'il y a du danger de faire l'Office dans l'église actuelle: elle ouvre de toutes parts, le comble laisse la maconne, des chevrons échappent et sont pourris. Dans la sacristie tout périt par l'eau ou est mangé par la vermine ».

À ces problèmes internes, l'insurrection de 1837 fait surgir ici et là des difficultés politiques. De sourds mécontentements dégénèrent en une révolte ouverte. Dans quelques paroisses du district de Montréal des citoyens s'arment et des villages sont incendiés. Le curé Chartier de Saint-Benoit tient une réunion à Sainte-Geneviève. Le notaire Jobin de la paroisse, suspecté pour sa sympathie trop ouverte à l'égard des patriotes, est arrêté et emprisonné, ce qui n'est pas sans inquiéter le curé Lefebvre de la tournure des événements. À cette fin, il consulte l'évêque. Celui-ci le rassure et le conseille sur différents points. Il lui demande de considérer le refus d'absolution aux révolutionnaires, lui recommande de livrer l'argent s'il y a lieu plutôt que de s'exposer aux voleurs et finalement d'user d'une grande prudence si les officiers de milice ont à lire les proclamations des gouverneurs.

Au cours de 1838 les paroisses sont tenues de compléter un questionnaire que leur expédie l'évêché de Montréal. Ce prélèvement concerne l'organisation scolaire. En date du 7 août, le curé confirme à l'abbé Tutreau, secrétaire à l'évêché, que la paroisse compte 4 écoles de garçons fréquentées par 60 écoliers et 3 écoles de filles qui enrégistrent 40 écolières. On enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire: premières règles et un peu de géographie. De l'avis du curé, la situation scolaire est déplorable du fait de ne pas trouver de bons maîtres. Il avoue lui-même qu'il a pris le parti de donner des leçons aux enfants de la première communion qui « savent lire assez pour s'instruire ».

Brièvement résumons ici l'aspect scolaire depuis la formation de la paroisse. En référant aux registres paroissiaux — Comptes et Délibérations 1741-1871 — sous le premier missionnaire, les assemblées de marguilliers n'indiquent peu de signatures si ce n'est celle du missionnaire Faucon. De 1756 à 1789, sous le missionnaire Besson, la tradition se maintient.

Quant aux Régistres des — Baptêmes, Mariages, Sépultures 1741-1872 — pour la période comprise entre 1741-1767 outre la signature du missionnaire, un maximum de 15% des actes sont signés.

Dans sa nomenclature des paroisses, en 1756, Monseigneur de Pontbriand ne mentionne pas d'école pour la paroisse Sainte-Geneviève. Comme on le sait, sous le régime français, le système scolaire est relativement simple. Règle générale, la fondation et le développement d'écoles relèvent de l'initiative privée.

Après la conquête, pendant près de 40 ans, il semble qu'il y a absence de politique scolaire, le dessein des nouveaux maîtres étant d'angliciser le pays. Toutes les communications avec la France sont interrompues. Les pénuries de maîtres et de manuels sont les principales causes de cette misère intellectuelle. Toutefois, cette déplorable situation n'échappe pas à l'attention des gouverneurs. Sous le régime constitutionnel du Bas-Canada, quelques projets de lois concernent l'enseignement. L'Église finit par faire accepter un projet de loi. Cette nouvelle législation de 1824, Loi des Écoles de Fabrique, autorise les fabriques à posséder des biens meubles et immeubles, de voir à la fondation et au soutien d'écoles élémentaires dans les limites de leur territoire respectif. On fait de la paroisse la base de l'organisation scolaire, ce qui assure une merveilleuse fécondité au régime. Aussi, en 1829, la Loi des Écoles d'Assemblées rend plus efficaces les lois établies jusqu'à maintenant.

Le développement scolaire fait partie des préoccupations du curé Lefebvre. Il lui apporte largement son dévouement et ses dispositions financières.

Une date heureuse s'inscrit dans les annales des paroissiens de l'île Bizard qui, le 10 juin 1839, reçoivent la reconnaissance canonique de leur paroisse sous le vocable de Saint-Raphael. L'année suivante, Monseigneur Igance Bourget dirige le diocèse de Montréal. Par un édit du gouvernement Impérial, cette même année réunit le Bas-Canada et le Haut-Canada en une seule province et lui donne un gouvernement responsable. Ce remaniement de l'autorité civile porte le nom d'Acte d'Union. Ces événements s'intègrent à la vie quotidienne de nos ancêtres tout comme l'intempérance, l'établissement de cantines, l'ivrognerie et les jeux de cartes constituent localement pour le curé les fléaux à combattre à cette période. Il ne souhaite qu'à corriger cette situation en réduisant le nombre de cantines que compte la paroisse. Entretemps, les marguilliers discutent encore pour déposer les fonds de la Fabrique au Séminaire de Montréal. L'Évêque le leur conseille. Malheureusement avant que la décision ne soit prise, les voleurs, eux réalisent leur projet. Le coffre de la fabrique est bel et bien volé. Il contenait 12,000 livres: 2,600 sont trouvées par un passant sur la grande route de Sainte-

Geneviève. Les marguilliers, le curé, les paroissiens, tout le monde est consterné. «J'ai toujours pensé que ça finirait de même, dit le curé». Le marguillier en charge découragé . . . abandonne tout.

À Montréal, en 1841, un journal fait son apparition. Un journal d'un genre nouveau dans ce «pays», écrit-on! Il s'agit d'un recueil périodique: *Mélanges Religieux*. Le curé Lefebvre s'empresse d'y contribuer. Il rédige un article dans lequel il annonce la construction prochaine de l'église et fait en quelque sorte une rétrospective du premier siècle d'existence de la paroisse précisant que depuis le 3 janvier 1741 il y a eu 8369 baptêmes, 4815 sépultures et 1407 mariages. À cette date, soit en 1841, la paroisse compte à peu près 200 habitants ou cultivateurs et 150 locataires, ce qui donne 350 «feux» et environ 1500 habitants.

Le curé Lefebvre s'apprête à réaliser l'oeuvre maîtresse dont il aura été l'initiateur. Sa persévérance, sa force de caractère, son goût de la beauté aussi viendront à bout de toutes les difficultés qui auront précédé la construction d'une des plus belles églises du Québec.

CHAPITRE VI

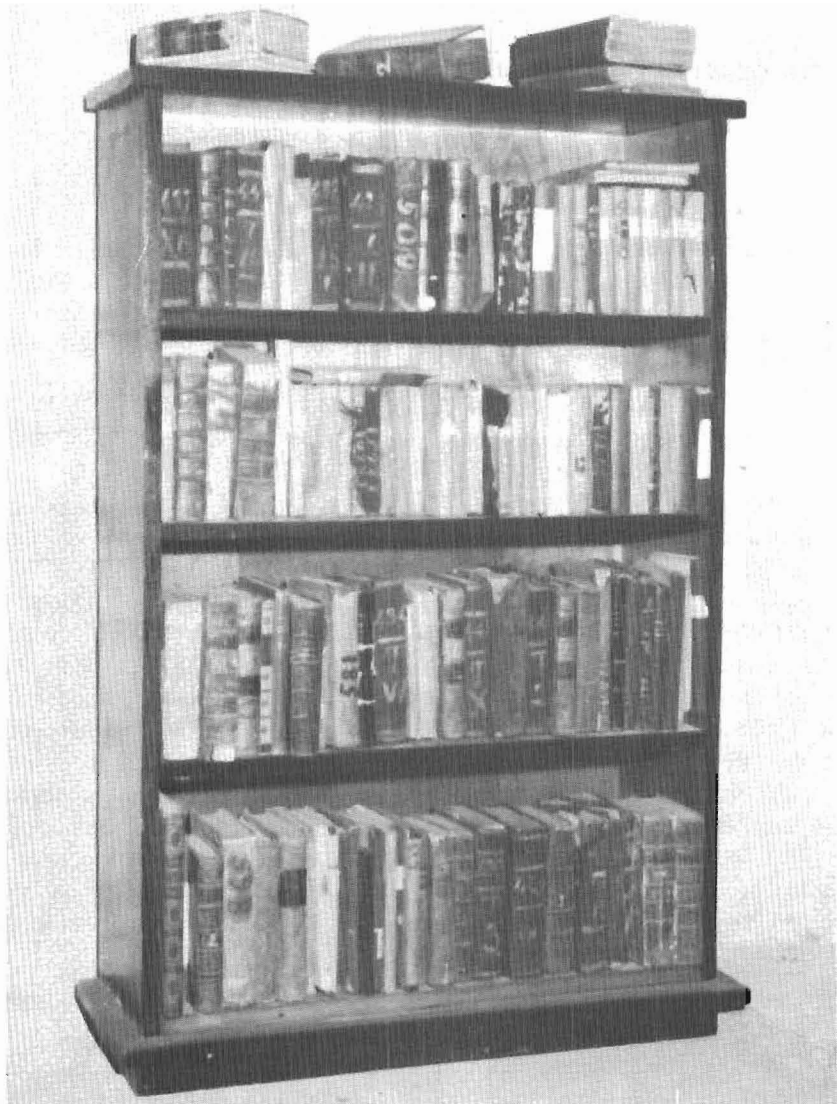
Reconnaissance religieuse et civile de la paroisse

La paroisse Sainte-Genève entreprend son deuxième siècle d'existence. Elle le marque, dès le début, par une réalisation qui, à travers les générations et le temps, témoigne du labeur des ancêtres et du souci d'exprimer leur foi. On entreprend la construction d'une nouvelle église.

Sur l'invitation des marguilliers, l'architecte Thomas Baillargé prépare depuis quelques années les plans du temple à ériger. Il a la réputation d'être l'architecte le plus éminent du XIXe siècle.

Thomas Baillargé est né à Québec en 1791. Il reçoit une éducation digne de la profession qu'il va exercer. René Saint-James lui enseigne la sculpture. À dix-neuf ans, il travaille avec le célèbre Quevillon. Son père, François, l'initie à l'étude et à la pratique de l'architecture et de la statuaire. Il acquiert dans ces diverses branches une habileté qui en fait un de nos artistes les plus célèbres. Il introduit l'étude de l'architecture au séminaire de Québec et devient le grand maître d'oeuvre de la dynastie des Baillargé. L'abbé Jérôme Demers, autrefois supérieur du séminaire et vicaire général du diocèse de Québec, admire le travail de l'artiste, ce qui lui mérite la clientèle du clergé d'alors. Entr'autres il dessine et exécute la décoration intérieure de l'église Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Il est l'architecte des églises de Charlesbourg et de Lotbinière pour ne nommer que celles-là. Il décède en 1859. Sur l'île de Montréal on lui attribue une seule oeuvre, l'église de Sainte-Genève dont l'intérieur de style roman est remarquable par la pureté de son architecture.

Au moment où la paroisse prépare l'édification de l'église, le nouveau régime de l'Acte d'Union donne aux Canadiens la direction de leurs affaires locales par une loi érigeant les paroisses en municipalités. Cette loi est amendée au cours de plusieurs sessions. Une autre loi, cette même année 1841, organise l'instruction primaire et comme la précédente elle sera ultérieurement amendée. Sur le terrain de la fabrique, à ce même moment, s'élève une « maison d'école » aux dimensions de 48 pieds de longueur sur 21 1/2 pieds de largeur. Celle-ci réunit sous le même toit les écoliers d'un côté et les écolières de l'autre. Le curé évidemment est des plus satisfaits de cette réalisation à laquelle, bien sur, il a participé. Dès l'automne, il s'adresse à l'évêque et lui confie son intention de dispenser des cours d'alphabetisation le dimanche et jours de fête, d'après la méthode établie par M. Perrault de



Quelques 125 volumes édités au début des années 1800 témoignent du souci du curé Lefebvre d'offrir une bibliothèque aux paroissiens. Cette bibliothèque fut organisée entre 1840 et 1850.

Québec. Ce service qu'il désire offrir à ses paroissiens compenserait pour les nombreuses absences motivées par les jardinages qui, à certaines périodes, retiennent tous et chacun dans les champs. Par ses soins la paroisse parvient à obtenir une bibliothèque publique.

En juillet 1842, on accorde aux marguilliers leur requête, à l'effet de prendre sur les argents de la fabrique la somme de vingt-quatre mille livres, anciens cours, pour aider la paroisse à bâtir sa nouvelle église. L'année suivante, le 5 juillet, le curé Lefebvre peut inscrire au registre l'événement tant attendu: la bénédiction de la première pierre de l'église (angle nord-est de l'église). Cette cérémonie est présidée par Monsieur Quiblier, vicaire général et supérieur du Séminaire de Montréal. Dans l'assistance outre les nombreux paroissiens, on remarque les trois syndics, messieurs Auguste Demers, Bernard Payment et Joseph Chauret, le «conducteur de la bâtisse Narcisse Prévost, jeune maçon à son premier camp» et l'entrepreneur François Viau de Saint-Laurent.

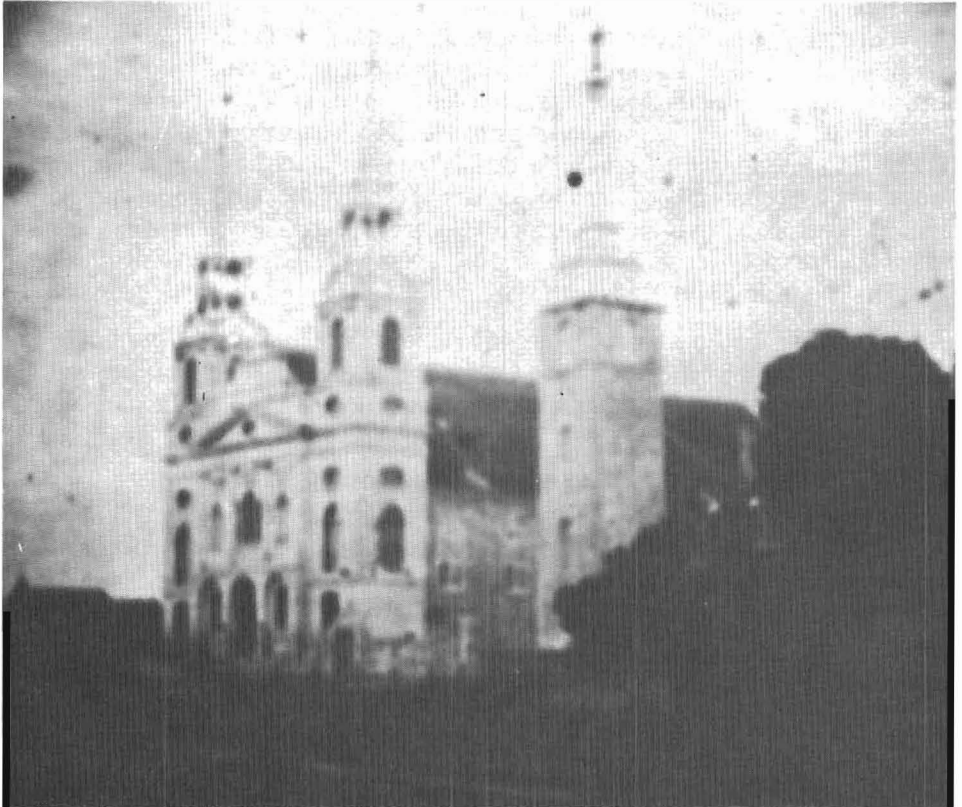
L'église qu'on s'apprête à construire s'inspire du plan type proposé par l'abbé Conefroy à l'évêque de Québec, Monseigneur de Pontbriand. Ce plan diffère des premières églises construites en Nouvelle-France par l'élévation plus haute des murailles, une nef plus spacieuse et plus large que le chœur. La façade extérieure s'enrichit de deux tours.

Érigée canoniquement depuis 1834, la paroisse ne l'est pas encore civilement. Sa reconnaissance civile date du 10 juillet 1843. À cette période, le territoire occupe en superficie le dixième de l'île de Montréal.

Une autre proclamation, en date du 9 juin 1859, crée la municipalité du Village de Sainte-Geneviève. Ce démembrement comprend le secteur immédiat de l'église, territoire actuel de la Ville de Sainte-Geneviève. À cette époque, la paroisse constituée de deux municipalités civiles ne diffère pas des autres paroisses. Le principe s'applique ici comme ailleurs. On accorde au découpage d'une grande étendue la reconnaissance civile de municipalité de paroisse. À une étendue moindre d'une formation première, c'est-à-dire l'environnement immédiat de l'église, on accorde le statut de municipalité de village.

Au moment de la reconnaissance civile de la paroisse dont les limites territoriales font qu'elle est bornée à l'est par Saraguay et à l'ouest par Senneville, la paroisse de l'île Bizard prend naissance. Le 16 décembre 1843, on procède à la bénédiction de l'église dédiée à l'Archange Saint-Raphael. De ce fait, cette paroisse voisine se détache de Sainte-Geneviève qui la desservait depuis plus d'un siècle.

En 1844, les frères Meloche favorisent d'une donation, la Côte des Sources, secteur de la paroisse. En effet ils offrent un terrain destiné à la



En 1843 débute la construction de l'église actuelle selon les plans de l'éminent architecte Thomas Baillargé, sa seule oeuvre sur l'île de Montréal.
(Extérieur de l'église en 1868. Photo attribuée au photographe Paradis).

construction d'une « maison d'école ». Cette faveur n'est pas sans stimuler l'organisation scolaire qui s'empresse de bâtir l'école. Un acte notarié, passé le 3 juin 1844 chez le notaire Hyacinthe Brunet entre les commissaires d'écoles de la paroisse et Pierre-Gustave Porette, titulaire des classes de garçons du village,¹⁹ nous renseigne sur les conditions que les commissaires exigent des parents des écoliers. On peut lire « que le dit instituteur ne chargera pas plus par chaque écolier qui n'écris pas, que la somme de trente-cinq sols par mois avec en sus une demi corde de bois une fois pour l'année ».

À l'automne 1846, on prépare la bénédiction de l'« église neuve . . . comme le désire beaucoup la paroisse ». Le curé Lefebvre s'adresse à son évêque au sujet des formalités à suivre pour cette cérémonie. Mais avant de prendre connaissance de ce cérémonial, il est opportun de prendre connaissances de l'état de la population, des activités agricoles et de la nature du territoire de l'époque, réalité qui nous est accessible de nos jours grâce aux notes jetées sur papier par le curé pour sa génération et celles à venir qui suivent l'histoire merveilleuse de la paroisse.

Située à six lieues de Montréal, la paroisse de Sainte-Geneviève longe la rivière-des-Prairies. Ce cours d'eau sinueux est semé de rapides et de nombreuses îles couvertes de verdure. Sa population se totalise à dix-neuf cents âmes dont douze cents communiant. La paroisse contient 300 maisons dont une centaine se trouvent au village. Plusieurs de ces maisons sont de pierre de taille. 118 familles s'acquittent de leur dime. Les deux tiers des terres du territoire produisent bien. Les autres d'après le curé sont des terres lisses, argileuses et sablonneuses. Des prairies artificielles sont utilisées à la culture du foin. La récolte des patates est des plus favorisées et « peu attaquée par la maladie ». Certains habitants obtiennent en récolte plus de 2500 minots. Le village se remarque par ses nombreux arbres et vergers. Vu du chemin Saint-Charles tout autant que de la « devanture de l'île Bizard » on dirait qu'il se cache dans une forêt. De belles carrières de pierres grises l'entourent. Le paysage se prolonge à travers la culture des champs: culture des plus soignées. L'église et le presbytère sont des constructions récentes en pierre de taille. Ces constructions s'entourent de jardins, de vergers, de pruniers, de bocages, de chapelles et d'un grand nombre d'autres bâtisses dont la « maison d'école ». La paroisse est desservie par trois médecins et trois notaires. Des marchands, des boulangers, des forgerons et la plupart des autres « corps de métiers » assurent leurs services à la population. Le curé est heureux de souligner que rien ne semble surpasser les paysages de la paroisse. C'est la belle nature qui prédomine à Sainte-Geneviève: « c'est un doux panorama et Dieu ici est béni dans son oeuvre ». Ce sont là les sentiments

(19) Répertoire des actes notariés. Archives Nat. du Québec à Montréal.

qu'éprouve le curé Lefebvre au moment où surgit dans le paysage de Sainte-Geneviève le nouveau temple paroissial.

D'après le plan soumis par M. Jérôme Demers, vicaire général du diocèse de Québec, à l'architecte Thomas Baillargé, la construction de l'église est accordée au maître-entrepreneur François Viau, cultivateur de la Côte Saint-François de Saint-Laurent. Les syndics Auguste Demers, Joseph Chauret et Bernard Payment pour la somme de 72,000 livres, anciens cours, érigent la charpente de l'édifice, la couverture, le plancher, les portes et les fenêtres. On confie la maçonnerie au maître-maçon de la paroisse, Narcisse Prévost. À l'exception des autels et de la chaire, l'entrepreneur Félix Barbeau exécute l'intérieur de l'église pour la somme de 34,000 livres incluant dorures et peintures. Au maçon Prévost, on alloue 1,136 livres pour la sacristie. (Pour détails supplémentaires au sujet de l'église, voir dossier architectural). D'autres artisans collaborent à l'érection de l'église. Un certain nombre d'habitants, une soixantaine, donnent deux journées de corvée . . . «pour charrier une partie de la pierre et du sable au grand avantage d'une belle carrière pour la taille . . . et la chaux . . . à quelques arpents de l'église».

La sacristie n'est qu'à demi achevée. Pour en terminer le second étage, les marguilliers permettent la démolition de l'ancienne église (bénite le 16 décembre 1751) dont la voûte et les plafonds seront utilisés tels quels pour constituer le deuxième étage de la sacristie. Ainsi, les matériaux de l'ancienne église s'intègrent à la nouvelle et lui ajoutent une valeur historique encore plus grande.

Le domaine scolaire, quant à lui, n'est pas négligé pour autant. Le rapport du Surintendant d'éducation pour l'année scolaire 1846-1847 mentionne que 168 enfants fréquentent les cinq écoles du territoire. En date du 23 mars 1847, les commissaires d'école passent un contrat devant le notaire C.-A. Berthelot, à l'effet de construire une maison sur un emplacement «situé au Village de Sainte-Geneviève sur la rue du Cimetière». L'extrait du document permet quand même de considérer le souci du détail.

«Cette maison sera à deux étages et construite en bois . . . Elle aura trente pieds de longueur sur trente pieds de profondeur . . . »

«Elle sera à poteaux et de pièces sur pièces, chacune des dites pièces aura quatre pouces d'épaisseur et sera soit de cèdre, de pin, d'épinette ou de pruche sains: les lambourdes seront de cèdre sain . . . chaque lambourde sera appuyée par le milieu par un poteau chandelle de cèdre enfoncé un pied en terre et mis sur une pierre plate . . . »

Ainsi se poursuit la description de cette maison de trente ouvertures, «lambrisée en dehors en bonne planche sèche de pin de six pouces et plus de large

et embouffetée en déclin» que coiffera à chaque pignon une cheminée. Ce marché, fait moyennant la somme de quatre mille livres, révèle que le curé-commissaire d'école en plus des commissaires André Jobin, François Barbeau et François-Hyacinthe Brunet accordent le contrat à l'entrepreneur Théodore Daoust.

Depuis 1835 la paroisse ne compte qu'une auberge voici qu'en 1847 l'établissement de deux cantines sans l'approbation des autorités locales soulève un mouvement d'inquiétude. Toutefois, la campagne de tempérance atteint son apogée. Évidemment, le curé s'en réjouit. Un autre souci pour les autorités tant civiles que religieuses concerne l'émigration. Un questionnaire à ce sujet est adressé aux curés des paroisses. En réponse à celui-ci, le curé Lefebvre explique que le motif principal des agriculteurs à émigrer vers l'ouest est suscité par l'avantage d'y vivre à bon marché tout en y trouvant de bons gages. On se rend en Haut-Canada pour finir par passer par les États-Unis.

Le curé Lefebvre maintient son ardeur tout au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à son décès en 1872.

À Sainte-Geneviève une grande figure canadienne apparaît: Marie-Esther Blondin, en religion Mère Marie-Anne. Elle apporte son aide à l'organisation scolaire locale et joue un grand rôle dans le domaine de l'éducation.

CHAPITRE VII

Deuxième moitié du XIXe siècle

Le recensement de 1851 dénombre sur le territoire 1896 habitants. La population vit dans 298 habitations dont 67 sont en pierres. La population scolaire comprend 243 écoliers: 121 filles et 122 garçons.

Quant au recensement agraire, le village de Saraguay pour employer les termes de ce temps, les Montées Saint-Rémi ou des Sources et Saint-Jean, la route de la Côte Sainte-Geneviève, le Village, la Grande-Ligne et le Cap Saint-Jacques couvrent plus de 12,000 arpents dont près de 10,000 sont en culture. On y trouve des jardins, des vergers et des paturages. Les deux mille autres arpents sont en bois debout ou en friche.

La terre a produit 40,950 minots de « patates ». L'avoine ne rapporte pas moins de 19,700 minots, le blé plus de 13,000 et les pois quelque 7,000 minots. On compte plus de 173,000 bottes de foin. L'orge, le maïs, les fèves et les carottes s'inscrivent également au rapport. Il ressort que le tabac produit 4,700 livres, le lin ou le chanvre 1,300 livres, la laine donne 3,400 livres alors que le lait produit 2,300 livres de beurre et une soixantaine de meules de fromage. Les pommes fournissent 868 gallons de cidre. Les érablières donnent 5269 livres de sucre d'érable.

Nos aieules n'étaient sûrement pas inactives puisqu'on fait mention au rapport de 2,350 verges de flanelle, 617 verges de toile et 1946 verges d'étoffe foulée.

Le bétail comprend quelque 300 taureaux, près de 800 vaches, 400 veaux, 587 chevaux, 1212 moutons et quelques 726 cochons. Ce tableau démontre bien le sens du labeur de la population et son caractère authentiquement rural.

Dans le domaine de l'éducation, des réformes importantes en ce milieu du XIXe siècle rendent, par une récente loi, les commissions scolaires indépendantes des formations municipales. Cette période voit également naître un certain nombre d'institutions d'enseignement libres. Des communautés féminines et masculines en provenance de France ou fondées en terre canadienne organisent et dirigent des pensionnats et des externats. L'école du rang, si typique de chez nous, demeure sous la direction d'une institutrice.

À quelques lieues d'ici, plus précisément à Vaudreuil, une nouvelle communauté, dont le but est l'éducation des enfants pauvres des campagnes, vient à peine de naître. La Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne, sur l'invitation du curé Lefebvre, ne tarde pas à essaimer à Sainte-Geneviève. Aussi, pour l'ouverture des classes de 1851, Mère Marie-Anne, fondatrice de l'Institut, conduit elle-même les trois premières pionnières qui ont pour nom: Soeur Marie-de-l'Assomption, directrice, Soeur Marie-de-la-Conception et Soeur Marie-de-la-Visitation.

La petite communauté occupe l'école construite en 1847 appelée «maison jaune» à cause de la couleur défraîchie de son bois. Les Soeurs adoptent le système de cotisation scolaire établie par leur devancière Julie Thibodeau. Chaque élève interne, nourrie par ses parents, fournit une corde de bois pour l'hiver et verse un écu par mois pour l'enseignement. Contribution fort modique et soldée le plus souvent en provision de bouche et en grain. Quant à la classe externe, l'unique rétribution se réduit à l'allocation versée par le Gouvernement. On compte, cette première année, douze pensionnaires et quarante-huit externes.

Les Soeurs sont pauvres et le couvent stagne plusieurs années. Les ressources sont minimes et les frais, presque dérisoires, sont à l'avantage des habitants qui se flattent de retirer tout de l'école des filles: «ils admettent que la somme d'une livre pour la pension d'une élève est loin d'être exorbitante»²⁰ mais ils lésinent quand il s'agit de déboursier pour l'instruction, d'autant plus que les récoltes ne favorisent pas les gains depuis quelques années. Le curé admet que sa paroisse est pauvre. Il ne cesse de le répéter. Il invoque le motif que le feu ou le vent détruit les granges, les vers se mettent dans le blé . . . et que son école, c'est aux pauvres qu'il l'a destinée.

Par contre, quelques ouvrages d'importance à l'intérieur et autour de l'église prennent fin. Le docteur John-Lewis Forbes, marguillier, n'est pas sans occasionner quelques difficultés en prenant sur lui-même les décisions de faire exécuter certains travaux sans l'approbation de la Fabrique. La correspondance qui s'établit alors entre l'Évêque, le marguillier et le curé constitue un véritable triangle qui engendre de nombreuses explications et de l'insatisfaction. Du bon vouloir naît la confusion.

Le poker et la grande quantité de boisson que l'on vend dans les paroisses voisines demeurent pour le curé un soucis constant. «Ses gens ne peuvent point sortir sans se trouver dans l'occasion prochaine de manquer à la tempérance». On soutient qu'à cette période de 1853, plus de 100 paroiss-

(20) Archives chancellerie de Montréal. Requête des habitants de Sainte-Geneviève à Monseigneur Bourget. 17 octobre 1851.

siens laissent la paroisse l'hiver pour les chantiers. Bon nombre d'autres travaillent sur la ligne du chemin de fer ou s'établissent sur les terres nouvelles.

Au cours de 1854, une épidémie de choléra affecte la région. Du 2 novembre de cette année au 1er juillet 1858, Mère Marie-Anne est nommée supérieure locale de la mission de Sainte-Geneviève. Déposée de son généralat, après avoir fondé et dirigée pendant quatre ans les destinées de l'Institut des Soeurs de Sainte-Anne, Marie-Esther Blondin, en religion Mère Marie-Anne, se retire et se réfugie dans la prière afin que, par son sacrifice, l'Institut grandisse et porte des fruits. Elle arrive à Sainte-Geneviève le 2 novembre 1854. Ici, elle retrouve le curé Louis-Marie Lefebvre dont on connaît le souci pour les écoles de sa paroisse. En poste, Mère Marie-Anne occupe diverses tâches domestiques et se charge elle-même de l'enseignement du catéchisme.

Dès juillet 1855, démontée par un budget difficile à équilibrer, la maison-mère des Soeurs de Sainte-Anne en appelle à ses filiales et se montre insatisfaite de la gérance des revenus de Sainte-Geneviève. En retour, Mère Marie-Anne adresse un compte-rendu détaillé de la gestion financière de la maison et présente la liste des denrées alimentaires reçues :

1 3/4 minot de pois.
1 1/8 minot d'oignons.
8 3/4 minots de patates.
13 livres de thé.
2 1/3 livres de riz. C'est tout.

À nouveau en 1858, l'autorité de la maison-mère condamne la manière d'agir de Mère Marie-Anne, sa gestion des affaires, l'utilisation du budget. «Un plus pauvre ne peut secourir un moins pauvre» écrit cette dernière. Elle demande même s'il «serait opportun, pour subventionner en espèces la maison-mère aux abois, d'appauvrir en nature les dépendances de Sainte-Geneviève en vendant ou en laissant dépérir sans nourriture des porceaux qui ne demandent qu'à engraisser . . . »

Le curé Lefebvre, assigné comme arbitre, prend sa défense. Le 19 mars 1858, il écrit: «Quant la Soeur Marie-Anne est venue ici, la maison était endettée d'une jolie somme: elle était sans bois pour son hiver et même sans provisions; vous avez permis à la mission d'avoir une chapelle (24 décembre 1856) ce qui a nécessité une dépense assez considérable; enfin d'après les comptes que j'ai vus, je ne vois pas de dépenses inutiles. J'y vois au contraire, une chose qui me paraît presque impossible c'est que chaque personne de la mission n'a eu que neuf francs par mois pour nourriture et le service nécessaire . . . Tout bien considéré, je vois que la Soeur Anne est persécutée:

c'est le partage des fondatrices en ce monde. Il faut des épreuves, heureuses et mille fois heureuses celles qui peuvent les souffrir avec patience».

De cette polémique, Mère Marie-Anne est rappelée à la maison-mère où évidemment elle accomplit les tâches les plus humbles.

Quelle est donc la situation scolaire à Sainte-Geneviève en 1858? Le rapport de l'inspecteur François-Xavier Valade nous le décrit:

«Sainte-Geneviève: Il y a dans cette municipalité une académie de filles dirigée par les Soeurs de Sainte-Anne et trois écoles élémentaires, réunissant 244 élèves. L'Académie est tout ce qu'on peut désirer de mieux, une sage discipline y assure à la fois l'instruction et l'éducation. L'école du village est bien tenue, les deux autres quoiqu'assez bonnes, laissent beaucoup à désirer, les comptes sont bien tenus». ²¹

Quant à la municipalité scolaire du Haut de Sainte-Geneviève l'inspecteur écrit ceci:

«Il y a dans cette municipalité une école fréquentée par 30 élèves, trop peu assidue pour pouvoir faire de grands progrès. Les comptes sont bien tenus».

La «maison jaune» voit s'élever une annexe en 1859. Les externes profitent ainsi de classes mieux aménagées alors que les pensionnaires voient leur domaine agrandi par les pièces évacuées.

Avec la venue des années 60, on apprend par le recensement de 1861 que la population territoriale atteint 2000 personnes, plus précisément 2003. Le village avec ses 107 maisons en habite 666. Le reste de la population se disperse dans les 183 habitations que compte la municipalité. Les écoles enrégistent 103 filles et 120 garçons. Une partie de la population adulte, soit 262 hommes et 255 femmes, ne sait ni lire, ni écrire.

Quant à la terre, son rendement ne semble pas favoriser la population, pourtant attachée à y puiser sa subsistance. Aussi, le curé s'oblige-t-il à remettre le peu de grain qu'il a reçu en dime de ses gens, afin qu'ils s'en servent comme semence. «Si cette année est moins profitable que les deux dernières, écrit-il à l'évêque le 14 mai 1861, un grand nombre seront obligés de vendre. Les eaux couvrent déjà une partie de ma paroisse, et, c'est le meilleur terrain qui va se trouver perdu cette année». ²²

Mère Marie-Anne revient à Sainte-Geneviève pour une certaine période. On lui confie la direction de la «maison jaune» en 1865-1866.

(21) Journal de l'Instruction Publique. Avril 1861. Rapport du Surintendant pour le Bas-Canada.

(22) Archives chancellerie de Montréal.

À ce moment, hors les limites territoriales, se prépare une nouvelle forme de gouvernement. Le projet consiste à réunir en une vaste confédération les diverses provinces de l'Amérique Britannique. Le 1er juillet 1867, on proclame l'Acte de la Confédération, qui laisse les provinces libres quant à leurs intérêts particuliers tout en les unissant pour leurs intérêts communs.

Si les formes de gouvernement se proposent de favoriser le bien-être de l'individu, plus près de nous, sur une plus petite échelle, le curé Lefebvre partage le même souci. Avec l'aide de sa ménagère, Demoiselle Charlotte Marchand, il établit un refuge pour les vieillards pauvres de la paroisse. Le foyer de charité comprend une maison de pierre à un étage, rehaussé de mansardes avec chapelle attenante et sise sur un terrain de 100 arpents où passe de nos jours la rue Jacques Bizard. Le curé confie l'oeuvre à la communauté des Soeurs de Sainte-Anne le 16 avril 1869, et Mère Marie-Anne est chargée de s'en occuper.

Parallèlement, avec les mêmes préoccupations de bien-être, le curé ambitionne de faire quelques travaux absolument nécessaires à l'école du village. Mais la municipalité se trouve tellement chargée d'impôts qu'il lui est impossible de verser quelque argent pour ces travaux. En 1871 il entreprend la construction, par ses propres moyens, d'un édifice en pierre des champs capable de loger 100 enfants. Cette nouvelle construction est plus confortable. À la « maison jaune » on utilisait des chandelles de suif, alors qu'ici on s'éclaire au pétrole.

Quant à l'hospice, il ouvre ses portes dans la majestueuse maison dont chaque pierre, chaque meuble rappelle la mémoire de celui que la mort ravit tout juste avant l'inauguration de son Oeuvre, car Louis-Marie Lefebvre, curé, décède le 3 avril 1872.

En déplorant la perte du curé Lefebvre, les paroissiens prennent conscience de la valeur du ministère qu'il a exercé pendant 44 ans, ministère marqué par ses largesses, son dévouement, et le don total de lui-même. La construction du presbytère de l'époque, de diverses dépendances, du couvent de 1871, de l'hospice, de l'église actuelle ne sont que quelques unes de ses réalisations. Il faut référer aux registres pour relever tout le bilan de son administration. Cet homme arrive au moment où l'organisation scolaire au pays tente de s'inscrire comme oeuvre dépendante des fabriques, sinon des paroisses. Son assistance apportée à l'île Bizard sur une période de quinze ans, alors qu'aucun pont n'en relie les rives, démontre encore le zèle soutenu de ce pasteur. Il faut poursuivre sa correspondance avec l'Évêque pour réaliser encore le souci continuel, tant moral que physique, qu'il déploie pour ses paroissiens. Son oeuvre maîtresse toutefois reste l'église actuelle dont il a été l'initiateur. Sa persévérance, sa force de caractère, son goût de la beauté vinrent à bout de toutes les difficultés qui précédèrent la construction d'une des plus belles églises du Québec.